

Étude

Mars 2019

Emploi et tissu économique 2018

Observation des quartiers
en politique de la ville



Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**
Responsable de publication : **Matthieu BONAL**
Photographie : **ADULM**
Document, traitement statistique et cartographie réalisés
par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Impression : **AD Concept**

Emploi et tissu économique 2018

Observation des quartiers
en politique de la ville

PRÉAMBULE

L'OBSERVATION DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE POUR LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

L'Observatoire des évolutions sociales et urbaines (OESU) est un outil mis en place et géré par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole depuis 1995. Il a été créé à l'issue du Contrat d'agglomération 1992-1994 à l'initiative de la Métropole Européenne de Lille, de l'État et du Conseil régional Nord-Pas de Calais pour :

- › produire régulièrement les éléments statistiques nécessaires à la connaissance des profils social, urbain et économique de l'arrondissement de Lille ;
- › examiner les écarts de développement entre les différentes parties du territoire à une échelle fine ;
- › analyser et aider à la compréhension des phénomènes observés sur le territoire.

L'observation des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été confiée à l'OESU depuis 2001. Tout d'abord dans le cadre du Contrat d'agglomération 2001-2006, puis en 2007 pour le suivi des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014. Cette mission a été renouvelée pour le Contrat de ville 2015-2020. L'observation des quartiers par l'OESU donne lieu à une observation mise à jour régulière pour réaliser un état des lieux initial, dresser un diagnostic des fragilités

et de la spécificité des quartiers et suivre leurs évolutions afin de permettre d'orienter les moyens. Cinq thématiques sont observées : l'emploi et la création d'activités, l'habitat et le peuplement, l'éducation, l'ambiance urbaine, la santé. L'ensemble des travaux est disponible sur le site de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole :

www.adu-lille-metropole.org

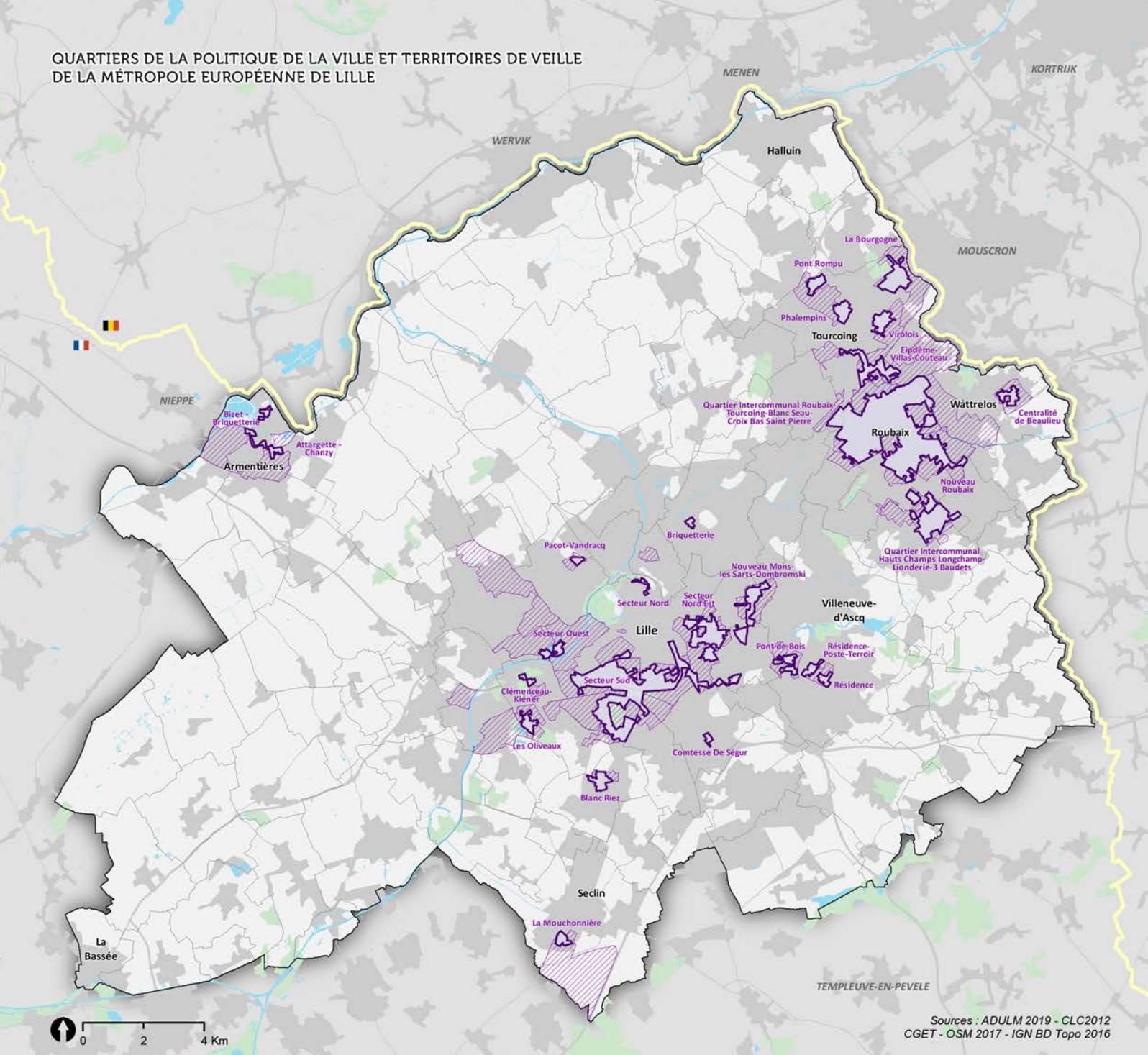
L'observation des quartiers prioritaires de la politique de la ville concerne selon la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy :

- › la géographie prioritaire : les quartiers prioritaires identifiés à partir du critère des revenus des habitants, sous la condition d'un nombre minimal d'habitants ;
- › les territoires de veille : les quartiers ayant fait partie d'un zonage politique de la ville, mais qui, au 1^{er} janvier 2015, ne présentaient pas les caractéristiques d'un quartier politique de la ville, et qui, à compter de cette date, doivent faire l'objet d'un dispositif de veille active de la part de l'État et des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

01. Le rapport à l'emploi des habitants	8
Un taux d'activité inférieur de 7 points à la moyenne métropolitaine	8
Un taux d'emploi bas et des écarts prononcés entre quartiers.....	9
Un taux d'emploi fluctuant selon l'âge.....	12
Les cadres et les professions intermédiaires sous-représentés parmi les actifs occupés.....	13
Les ouvriers deux fois plus présents dans les quartiers prioritaires que dans la métropole.....	14
Les employés surreprésentés dans les quartiers prioritaires mais de manière moins forte que les ouvriers	15
Des travailleurs indépendants moins représentés.....	21
Le CDI moins fréquent chez les salariés habitant les quartiers prioritaires	21
Le temps partiel plus représenté parmi les salariés	24
Les femmes confrontées à des difficultés amplifiées sur le marché du travail.....	25
02. Le tissu économique dans les quartiers prioritaires	31
Un tissu économique présent de manière très variable dans les quartiers prioritaires.....	31
La création d'activité dans les quartiers prioritaires principalement portée par quelques quartiers de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq	33
Un zoom sur la création d'établissements dans les ZFU - Territoires entrepreneurs	34
Plus d'un salarié métropolitain sur 4 travaille au sein d'un quartier prioritaire ou de veille	35
Une fonction économique néanmoins sous représentée	35
Un tissu économique orienté vers les services	38
Conclusion	40
Annexe : Cadrage méthodologique	42

QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Sources : ADULM 2019 - CLC2012
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- Territoire de veille

- Frontière France/Belgique
- Métropole européenne de Lille (MEL)
- Limite communale



INTRODUCTION

L'emploi et le développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) occupent une place centrale dans le Contrat de ville 2015-2020. Depuis la nouvelle compétence de la MEL en politique de la ville (2015), le contrat de ville s'articule autour de 6 objectifs dont « l'accompagnement vers l'emploi et le soutien au développement d'activités », affichée comme « première priorité »¹ du contrat de ville.

L'objectif est de « changer le regard sur les quartiers » en faisant d'eux « des réceptacles et des moteurs de l'attractivité économique métropolitaine² ». Pour y parvenir, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est dotée d'un plan d'action économie-emploi pour les quartiers prioritaires sur la période 2018-2021, validé en conseil métropolitain le 15 Juin 2018.

La réussite de cette mission passe par la valorisation des atouts des quartiers prioritaires, que ce soit en termes de ressources humaines, de compétences, d'activités économiques présentes ou encore de potentiels de développement économique.

La présente publication « L'emploi et le tissu économique dans les QPV » dans le cadre de la mission d'observation du contrat de ville de la MEL confiée à l'ADULM, vise à mieux connaître et à identifier les points d'attention mais également les forces, qu'il s'agisse des habitants des quartiers ou du tissu économique présents dans la géographie prioritaire. Pour ce

faire, la synthèse proposée est construite en deux parties :

› **le rapport à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.** Après l'analyse du taux d'activité et du taux d'emploi, l'enjeu est de proposer un portrait des actifs occupés habitant dans les QPV. En effet, la thématique du chômage fait l'objet depuis 2017 d'une étude spécifique³. L'intérêt porté aux habitants en activité professionnelle permet une meilleure compréhension du rapport à l'emploi des habitants des QPV et des territoires de veille, de mettre en évidence les spécificités de ce rapport à l'emploi en comparaison avec la moyenne métropolitaine (salarier, temps partiel, professions et catégories socio-professionnelles...) et ainsi, participer à l'identification de ressources humaines, de compétences présentes ;

› **le tissu économique dans les quartiers prioritaires.** Cette partie poursuit deux sous-objectifs :

- une connaissance du tissu économique présent dans la géographie prioritaire. Au-delà de l'observation du nombre d'établissements, une attention est portée sur la création d'activités dans les quartiers prioritaires, en adéquation avec la volonté de soutien au développement d'activités souhaitée par la MEL,
- une compréhension de l'emploi offert par le tissu économique situé en QPV. Il s'agit de s'intéresser spécifiquement à l'emploi salarié offert dans les quartiers, à la présence plus ou moins forte d'établissements employeurs et à la répartition sectorielle de ces activités.

1- <http://www.lillemetropole.fr/mel/institution/competences/politique-de-la-ville/contenu-du-contrat-de-ville.html>, Site internet de la MEL, consulté le 11/09/2018.

2- Contrat de ville 2015-2020, MEL, p.37.

3- « Le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la MEL », ADULM, Synthèse, Mars 2017 et « Le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la MEL : évolutions 2015-2016 », ADULM, Synthèse, Avril 2018

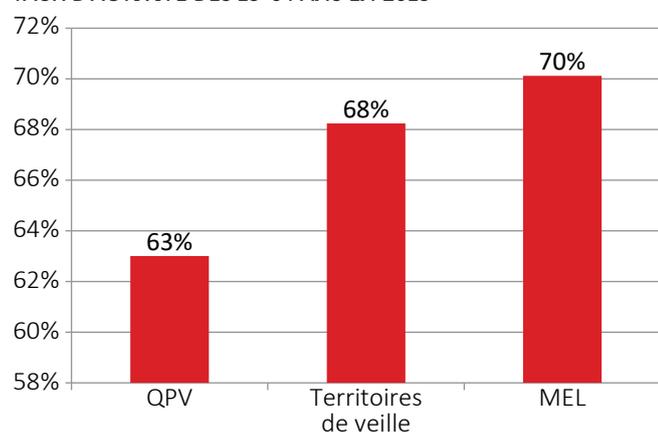
01.

LE RAPPORT À L'EMPLOI DES HABITANTS

UN TAUX D'ACTIVITÉ INFÉRIEUR DE 7 POINTS À LA MOYENNE MÉTROPOLITAINE

Le taux d'activité se définit comme le rapport entre le nombre d'actifs (comprenant les actifs occupés et les chômeurs) d'une tranche d'âge et l'ensemble de la population de cette même tranche.

TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

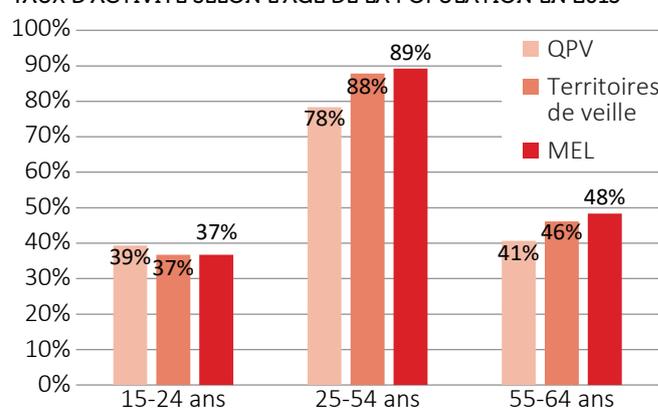
Le taux d'activité des 15-64 ans est en moyenne de 63% dans les quartiers politique de la ville (QPV), de 68% dans les territoires de veille et de 70% dans l'ensemble de la métropole.

Le taux d'activité est particulièrement bas dans certains quartiers prioritaires de Roubaix (56% dans le secteur de l'Alma-Fosse aux Chênes, 58% dans le quartier Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth) et dans le Secteur Sud de Lille (58% à Moulins, 59% à Faubourg de Béthune ou 62% à Wazemmes). De plus, le taux d'activité dans le Secteur Sud de Lille reste peu élevé y compris dans les territoires de veille avec un taux d'activité inférieur à 60%.

A l'inverse, d'autres quartiers prioritaires présentent des taux d'activité supérieurs à la moyenne métropolitaine (70%) : Résidence-Poste-Terroir à Villeneuve d'Ascq (71%), Beaulieu-Villas-Couteaux-Union à Wattrelos (71%), Epidème-Villas-Couteaux (72%) à Tourcoing et Pont de Bois-Vétérans à Villeneuve d'Ascq (74%).

L'écart entre la moyenne des quartiers prioritaires et la MEL se creuse entre 2009 et 2014. Sur la période, le taux d'activité dans les Iris⁴ concernés par la géographie prioritaire a connu une augmentation de 0,3 points. Cette légère hausse est inférieure à l'augmentation de 1,6 point constatée à l'échelle de la métropole.

TAUX D'ACTIVITÉ SELON L'ÂGE DE LA POPULATION EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

L'écart entre le taux d'activité des 25-54 ans dans les QPV et dans la MEL est de 11 points. Le taux d'activité des 25-54 ans est de 78% dans les quartiers prioritaires, 88% dans les territoires de veille et 89% en moyenne à l'échelle métropolitaine.

Le taux d'activité des 15-24 ans est un peu plus élevé dans les QPV avec 39% contre 37% dans les territoires de veille comme à l'échelle de la métropole. Le taux d'activité des jeunes, plus élevé dans les QPV, peut s'expliquer par la plus faible scolarisation de ce public par rapport à la moyenne de la métropole. En effet, en 2013, la part des 18-24 ans scolarisés est de 63% en moyenne dans la MEL contre seulement 51% au sein des quartiers prioritaires. Les taux d'activité très bas dans les territoires de veille de Lille-Sud (26%), Wazemmes (28%) et Moulins (29%) sont à mettre en relation avec la présence plus importante d'étudiants dans ces secteurs.

4- Iris de l'Insee (îlots Regroupés pour l'Information Statistique) : pour la diffusion infra communale du recensement, l'Insee a créé des zonages d'environ 2 000 habitants pour les communes de plus de 10 000 habitants et la plupart des communes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants.

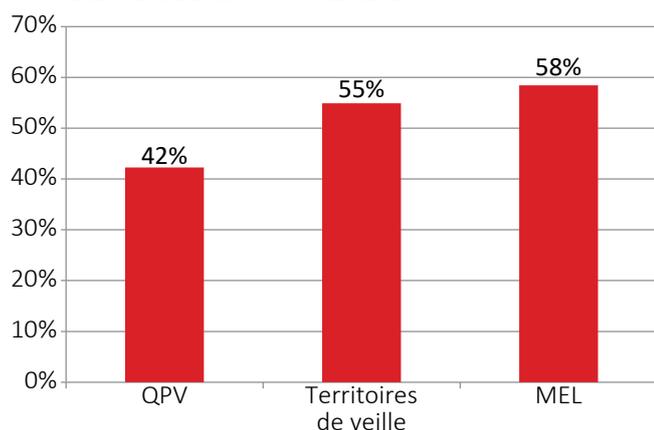
Sur la période 2009-2014, le taux d'activité des jeunes dans les Iris concernés par la géographie prioritaire diminue de 0,8 point alors que celui de la métropole diminue lui de 1,6 point.

Le taux d'activité des 55-64 ans est plus bas dans les QPV avec 41% contre 46% dans les territoires de veille et 48% dans l'ensemble de la MEL. Les écarts entre les QPV et la moyenne métropolitaine sont cependant plus faibles que pour la classe d'âge des 25-54 ans.

Sur la période 2009-2014, le taux d'activité des 55-64 ans augmente fortement dans les quartiers prioritaires (+9,7 points) mais aussi dans la métropole (+9,8 points). Cette augmentation importante peut s'expliquer par le recul progressif de l'âge de départ à la retraite qui fait que de plus en plus d'habitants de la classe d'âge 55-64 ans continuent à se déclarer comme actifs. Il est stable à Wazemmes (+0.1 point) alors qu'il augmente de plus de 20 points dans les quartiers de Pont de Bois-Vétérans à Villeneuve d'Ascq (+21,7 points) et de la Bourgogne à Tourcoing (+20,5 points).

UN TAUX D'EMPLOI BAS ET DES ÉCARTS PRONONCÉS ENTRE QUARTIERS

TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Le taux d'emploi se définit comme le rapport entre le nombre d'actifs occupés (donc ayant un emploi) d'une tranche d'âge et l'ensemble de la population de cette même tranche.

Le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires est inférieur de 15 points à la moyenne métropolitaine. Il est de 42% contre 55% dans les territoires de veille et 58% dans l'ensemble de la MEL. Le taux d'emploi dans les QPV oscille entre 34% et 54% selon les quartiers. Le taux métropolitain est lui-même inférieur à la moyenne nationale (64%). Le contrat de ville 2015-2020 de la MEL a pour objectif de réduire de moitié l'écart entre le taux d'emploi de la métropole et celui observé dans les quartiers prioritaires⁵.

Le taux d'emploi est particulièrement bas dans :

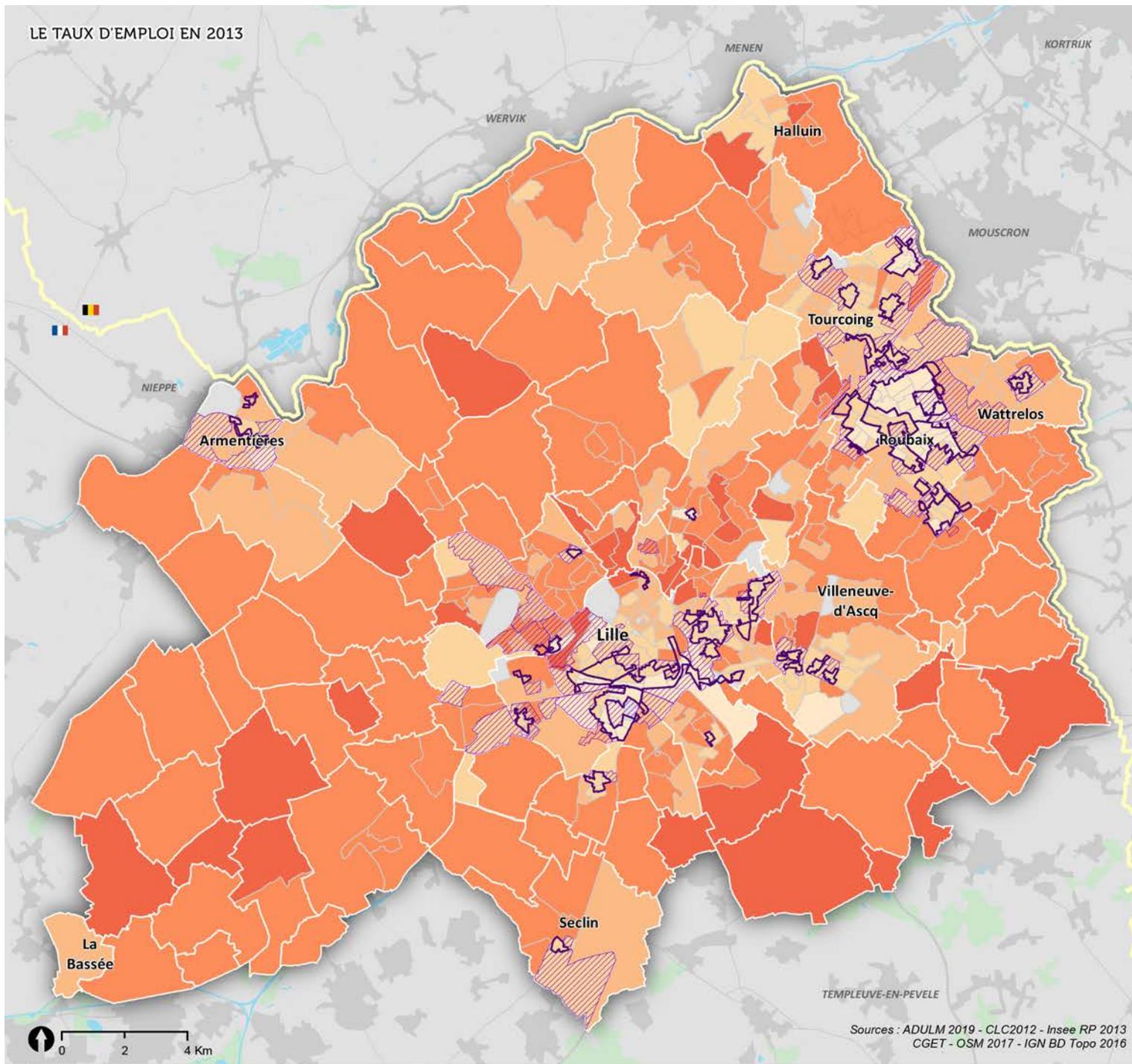
- › les secteurs du Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint-Pierre : Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth (34%), Alma-Fosse aux Chênes (34%) ;
- › les quartiers Lille-Sud et Moulins de Lille (respectivement 38% et 39%) ;
- › le quartier de la Bourgogne à Tourcoing (38%).

A l'inverse, le taux d'emploi dépasse ou égale le seuil de 50% dans les QPV Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing (50%), Oliveaux-Clémenceau-Kiéner à Loos (52%) et Résidence-Poste-Terroir à Villeneuve d'Ascq (54%).

Les territoires de veille présentent globalement des taux d'emploi inférieurs à la moyenne métropolitaine mais supérieurs aux QPV. On peut noter que les territoires de veille du sud de Lille sont confrontés à un taux d'emploi bas : Lille-Sud (44%), Wazemmes (49%) et Moulins (50%). A l'opposé, les territoires de veille Sud Marais de Lomme et de la Mairie à Loos ont des taux d'emploi plus élevés (respectivement 64% et 63%).

L'écart se creuse entre 2009 et 2014 entre les QPV et la métropole. De 2009 à 2014, le taux d'emploi des 15-64 ans dans les Iris concernés par la géographie prioritaire a diminué de 1,8 point, soit une baisse largement supérieure à celle observée dans la métropole lilloise (-0,3 point). Cette baisse est particulièrement soutenue dans les Iris des quartiers de Briqueterie à Marçq-en-Barœul (-10,8 points) et Nouveau Roubaix (-9,3 points). A l'inverse, les Iris des quartiers du Secteur Nord de Lille et de Wazemmes voient leur taux augmenter fortement (respectivement +5,7 points et +4,3 points), attestant d'une amélioration de l'accès à l'emploi pour les habitants de ces quartiers.

5- Cf. Contrat de ville 2015-2020 de la MEL, p.37.



Sources : ADULM 2019 - CLC2012 - Insee RP 2013
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Territoire de veille

Métropole européenne de Lille : 58%

QPV : 42%

Territoire de veille : 55%

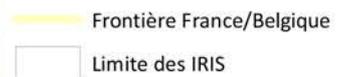
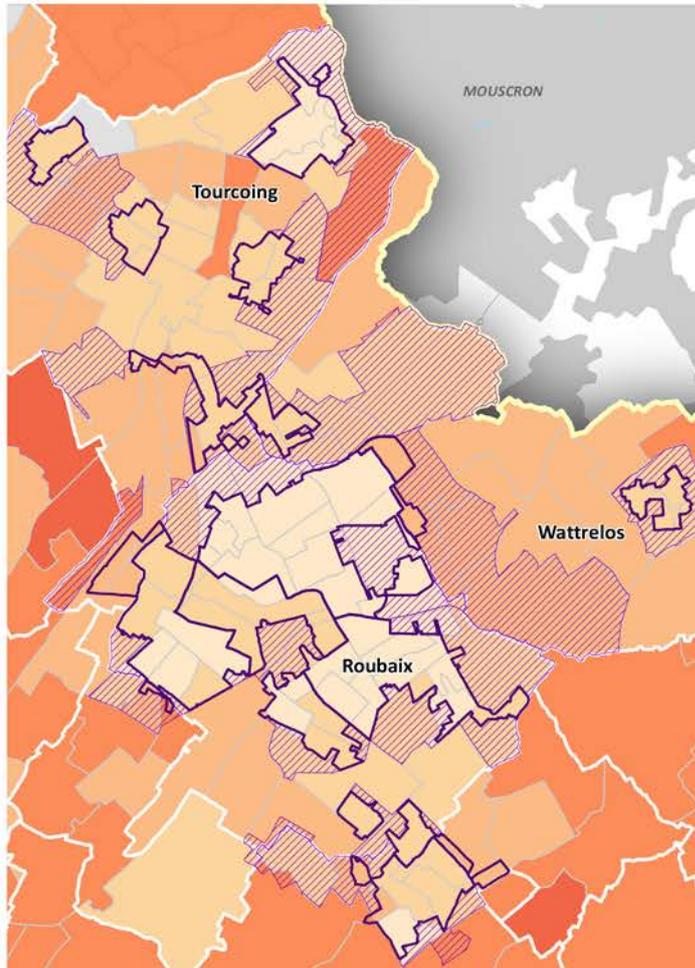
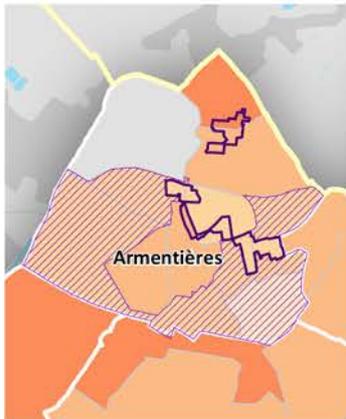
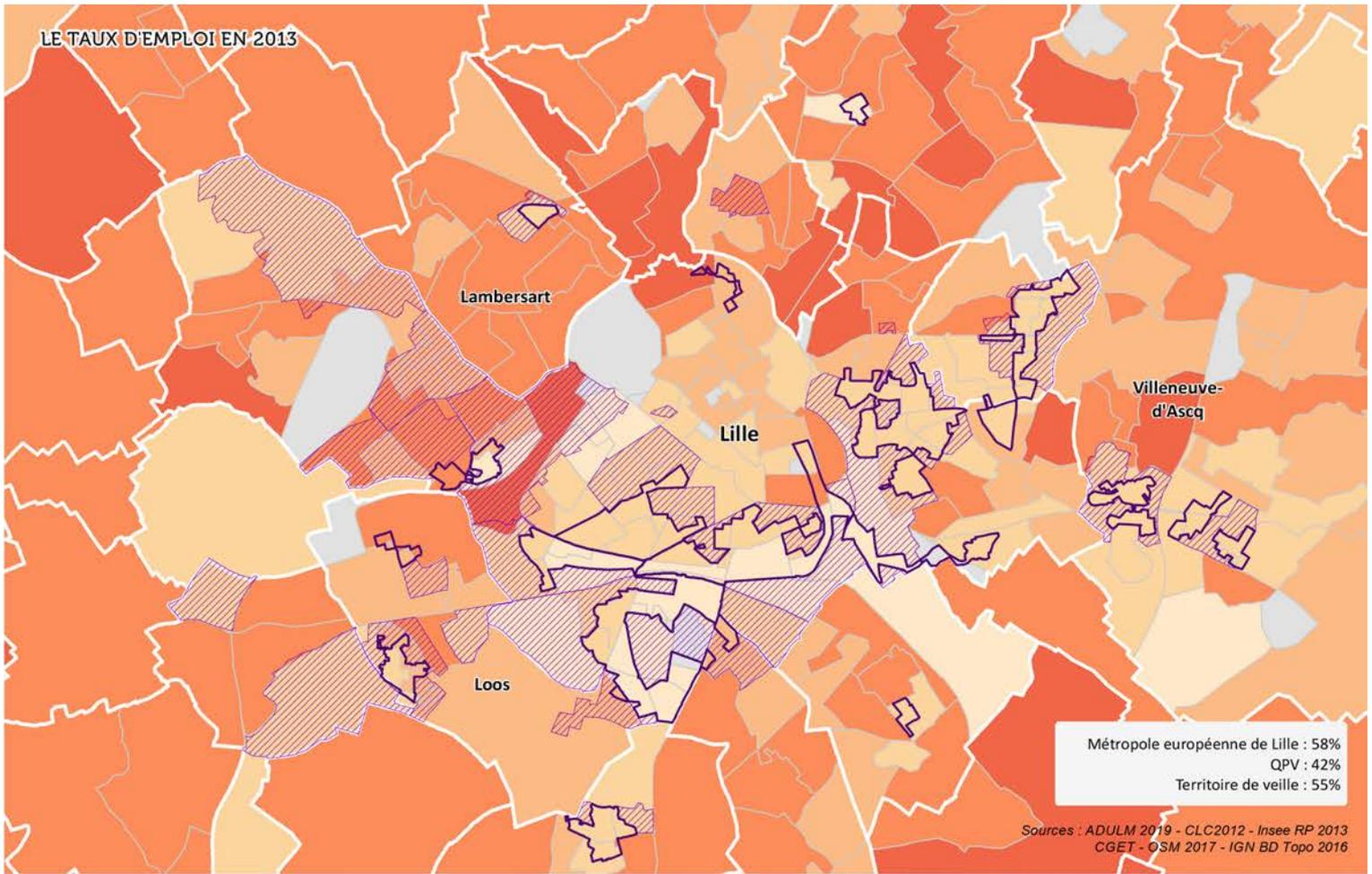
**Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans en 2013 à l'Iris*
(en pourcentage)**

- inférieur à 42
- entre 42 et 57,9
- entre 58 et 63,9
- entre 64 et 70
- supérieur à 70
- secret statistique

Frontière France/Belgique

Limite des Iris

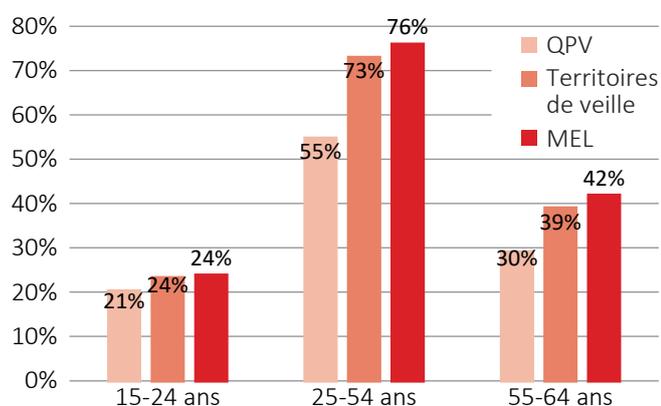
* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)



* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

UN TAUX D'EMPLOI FLUCTUANT SELON L'ÂGE

TAUX D'EMPLOI SELON L'ÂGE DE LA POPULATION EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Le taux d'emploi des 25-54 ans dans les QPV présente un écart de 21 points avec la moyenne métropolitaine, soit l'écart le plus important des classes d'âges étudiées, l'écart étant de 15 points pour les 15-64 ans.

Les taux d'emploi des plus jeunes et des seniors sont plus faibles et les écarts avec la moyenne métropolitaine demeurent également moins importants. Les spécificités de chaque quartier permettent de mettre en évidence des quartiers concernés par la problématique de l'emploi de jeunes, des seniors ou des deux.

Le taux d'emploi des 15-24 ans dans les QPV est inférieur de 3 points à la moyenne métropolitaine. Il est de 21% dans les quartiers prioritaires et de 24% dans les territoires de veille et dans la MEL. Le taux d'emploi plus faible des jeunes dans les quartiers prioritaires permet de mettre en lumière leur plus faible propension à occuper un emploi alors qu'ils sont plus souvent déclarés comme actifs. La part de chômeurs dans cette tranche d'âge y est donc plus élevée.

Le taux d'emploi des jeunes est particulièrement faible dans les quartiers du Secteur Sud de Lille (15% à Faubourg de Béthune, 19% à Moulins et Lille-Sud) et du Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint-Pierre (16% dans les quartiers de Alma-Fosse aux Chênes, Trois Ponts-Pile-

Sainte-Elisabeth, Moulin-Potennerie et 18% à Epeule-Trichon-Mackellerie). Toutefois, certains de ces secteurs présentent un taux d'emploi plus élevé : il est de 26% à Wazemmes et dans le quartier Beaulieu-Villas-Couteaux-Union de Watrelos. Le taux d'emploi des jeunes est particulièrement élevé dans les quartiers Oliveaux-Clémenceau-Kiéner à Loos (29%), Blanc Riez à Wattignies (29%), Nouveau Roubaix à Roubaix (36%) et Résidence-Poste-Terroir à Villeneuve d'Ascq (36%).

Dans les territoires de veille, le taux d'emploi des jeunes révèle des situations différenciées selon les quartiers : les territoires de veille de Lille-Sud et de Fives présentent des taux d'emploi des jeunes de 18% alors que les territoires de veille du Parc à Haubourdin (42%), de la Mairie à Loos (33%), du Mont à Camp-Marais (32%) et du Sud Marais (30%) à Lille, du Nouveau Mons à Mons-en-Barœul (30%) se situent à un taux d'emploi supérieur ou égal à 30%.

De 2009 à 2014, le taux d'emploi des 15-24 ans dans les Iris concernés par la géographie prioritaire a diminué de 2,9 points mais cette baisse reste plus forte à l'échelle métropolitaine (-3,2 points). Cette baisse peut s'expliquer par différents facteurs qui peuvent se cumuler différemment selon les espaces étudiés : une augmentation du chômage des jeunes mais aussi la démocratisation, l'allongement des études chez les jeunes pourraient être deux types d'explication.

Le taux d'emploi des 55-64 ans présente un écart de 12 points entre les QPV et la MEL, témoignant de difficultés d'accès à l'emploi des seniors amplifiées dans les quartiers prioritaires. Il est de 30% dans les quartiers prioritaires, de 39% dans les territoires de veille et de 42% à l'échelle métropolitaine.

Le taux d'emploi des seniors est particulièrement faible dans les quartiers prioritaires de Hauts Champs-Longchamp-Trois Fermes-Lionderie-Trois Baudets (19%) à Hem, Alma-Fosse aux Chênes (22%) à Roubaix, Beaulieu-Villas-Couteaux-Union (23%) à Watrelos et Virolois (24%) à Tourcoing. A l'inverse, le taux d'emploi des seniors se rapproche de la situation constatée à l'échelle métropolitaine dans les quartiers de Pont de Bois-Vétérans (37%) à Villeneuve d'Ascq, d'Espérance-Centre-Nations Unies (38%) à Roubaix et de Wazemmes (44%) à Lille.

Les chiffres avancés mettent en lumière les difficultés rencontrées par les seniors sur le marché de l'emploi. On peut supposer que la partie ouvrière de cette population a été davantage frappée par les licenciements, souffre d'une pénurie d'emplois ouvriers liées à la tertiarisation de l'économie, ce qui questionne le rôle de la formation et de la mobilité professionnelle pour parvenir à une reconversion.

Le taux d'emploi des seniors est plutôt élevé dans certains territoires de veille de Lille : 55% dans le territoire de veille de Wazemmes, 52% à Bois Blancs, 48% à Mitterrie par exemple. A l'inverse, deux territoires de veille se caractérisent par un taux d'emploi des seniors faible : Croix Rouge-Virolois-Epidème à Roubaix et Salengro-Pré du Hem-Route d'Houplines à Armentières (respectivement 29% et 30%).

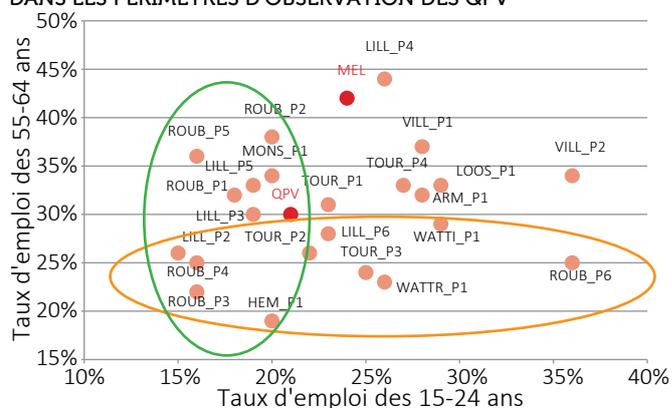
De 2009 à 2014, le taux d'emploi des seniors dans les Iris concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville a augmenté de 5,2 points dans les QPV et 7,2 points dans la MEL. Comme pour le taux d'activité, ces fortes augmentations sont liées au recul de l'âge de départ à la retraite. Toutefois, la hausse moins forte constatée dans les QPV pourrait s'expliquer par une augmentation des difficultés rencontrées par les plus âgés sur le marché du travail. En effet, le taux d'emploi diminue de 11,3 points dans le quartier de Briqueterie à Marcq-en-Barœul alors que certains quartiers comme Attargette-Chanzzy-Bizet-Briqueterie à Armentières et Pont de Bois-Vétérans à Villeneuve d'Ascq voient le taux d'emploi des seniors augmenter fortement (respectivement +14,7 et +17 points).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser des situations différenciées du taux d'emploi des jeunes et des seniors selon les quartiers prioritaires (et notamment vis-à-vis de la moyenne constatée à l'échelle des QPV). Il permet de mettre en évidence :

- › des quartiers caractérisés par un taux d'emploi des jeunes particulièrement faible (cercle vert) ;
- › des quartiers caractérisés par un taux d'emploi des seniors faible (cercle orange) ;
- › des quartiers qui cumulent des problématiques d'accès à l'emploi des seniors et des jeunes (il s'agit des quartiers à l'intérieur des deux cercles) : Faubourg de Béthune, Alma-Fosse aux Chênes, Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth, et Hauts Champs-Longchamp-Trois Fermes-Lionderie-Trois Baudets ;
- › des quartiers qui se situent dans une situation intermédiaire

entre la moyenne constatée à l'échelle des QPV et la moyenne métropolitaine (ceux non compris dans un des cercles).

TAUX D'EMPLOI SELON L'ÂGE DE LA POPULATION EN 2013 DANS LES PÉRIMÈTRES D'OBSERVATION DES QPV



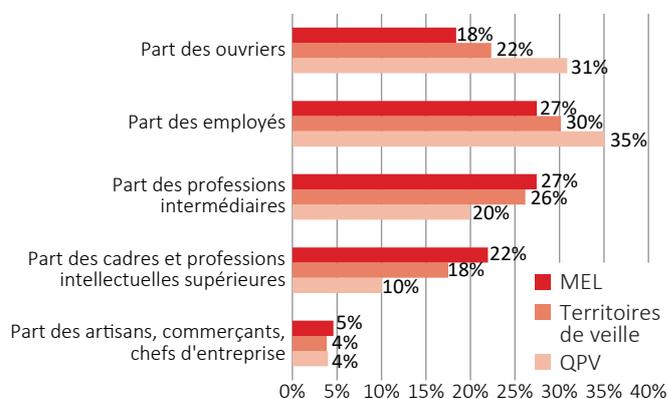
Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Graphique :

- › les points QPV et MEL (en rouge) correspondent aux moyennes mesurées à ces échelles ;
- › La correspondance entre le code cartographique et le nom du quartier d'observation est disponible dans la grille de lecture p.44 et 45 de ce document. Par exemple « LILL_P4 » correspond à Wazemmes.

LES CADRES ET LES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES SOUS-REPRÉSENTÉS PARMIS LES ACTIFS OCCUPÉS

RÉPARTITION DES PCS PARMIS LES ACTIFS OCCUPÉS EN 2013

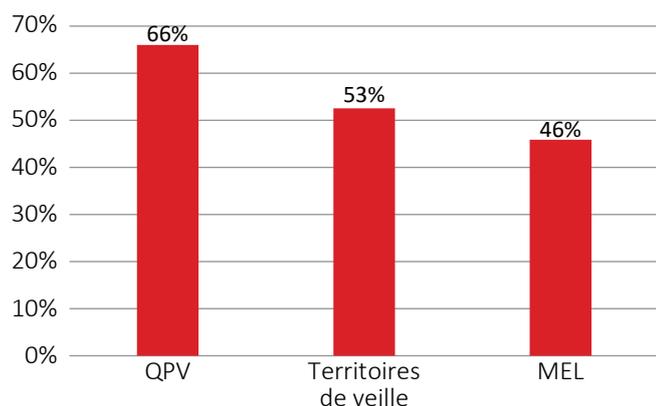


Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se caractérisent par :

- › **une sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures.** L'écart entre la moyenne constatée dans les QPV et celle de la MEL est de 7 points pour les professions intermédiaires et plus de 12 points pour les cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- › **une surreprésentation des catégories « ouvriers » et « employés » parmi les actifs occupés.** Leur part est de 66% dans les QPV, 53% dans les territoires de veille et de 46% en moyenne à l'échelle métropolitaine, soit un écart de 20 points entre les QPV et la MEL.

PART DES ACTIFS OCCUPÉS DE PCS "EMPLOYÉS" ET "OUVRIERS" EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

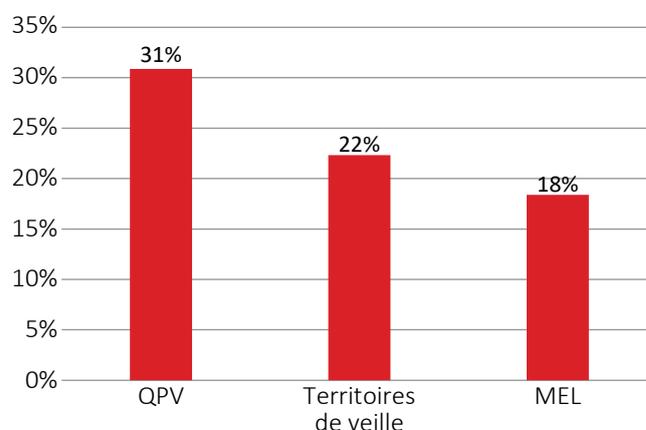
La sous-représentation des cadres et professions intermédiaires est particulièrement marquée dans certains quartiers où leur part est inférieure à 17% : Beaulieu-Villas-Couteaux-Union, la Bourgogne, Faubourg de Béthune et Nouveau Roubaix. Par opposition, la concentration des ouvriers et des employés dans ces quartiers est forte.

Toutefois, d'autres quartiers présentent une diversité des profils socio-professionnels avec une part d'employés et d'ouvriers en dessous de la moyenne métropolitaine : le quartier prioritaire de Wazemmes (41%) et les territoires de veille de Wazemmes, (28%), Faubourg de Béthune (36%), Moulins (37%) et Fives (41%). Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la particularité des territoires de veille du sud de Lille : la présence d'étudiants et la présence d'autres PCS

supérieures laissant à penser à une diversification progressive des actifs dans ces quartiers et à un phénomène de gentrification⁶. En reprenant les termes du collectif Degeyter dans l'ouvrage « Sociologie de Lille », on peut parler d'une « gentrification marginale » qui se caractérise, à la différence des autres métropoles, non pas par une arrivée massive de classes moyennes propriétaires mais davantage par l'arrivée d'étudiants et de jeunes actifs dans le parc locatif privé. Ce processus de « gentrification marginale » est adapté pour analyser la situation dans le quartier de Wazemmes par exemple⁷.

LES OUVRIERS DEUX FOIS PLUS PRÉSENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES QUE DANS LA MÉTROPOLE

PART DES ACTIFS OCCUPÉS "OUVRIERS" EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Les ouvriers sont près de deux fois plus présents dans les quartiers prioritaires que dans la métropole. 31% des actifs occupés appartiennent à la PCS « ouvrier » en moyenne dans les QPV contre 22% dans les territoires de veille et 18% à l'échelle de la MEL.

6- Ces chiffres permettent de mettre en lumière des changements, des évolutions dans la réparation des actifs vivant dans un quartier prioritaire. Ces constats faits sur des analyses en termes de stocks (actifs occupés en 2009 et en 2014) ne permettent pas de capter des mobilités résidentielles présentes, ce qui nécessite de mobiliser les flux. Pour en savoir plus : Cf. Mobilités résidentielles et paupérisation, ADULM, Juin 2016.

7- Pour une analyse du quartier de Wazemmes, cf. p.56 à 58, Collectif Degeyter, Sociologie de Lille, collection Repères, La Découverte, 2017.

Cette surreprésentation de la catégorie « ouvrier » chez les actifs qui occupent un emploi n'est pas uniforme à l'échelle de la géographie prioritaire. La concentration de population ouvrière est particulièrement forte dans certains quartiers prioritaires du versant Nord-Est de la métropole : Beaulieu-Villas-Couteaux-Union (47%), Alma-Fosse aux Chênes (42%), la Bourgogne (42%), Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth (40%). Ceci marque la spécificité des QPV du territoire métropolitain par rapport aux quartiers prioritaires d'autres métropoles.

A l'inverse, les quartiers prioritaires du Secteur Sud de Lille se distinguent par une population ouvrière moins présente parmi les actifs occupés du quartier. A l'exception de Faubourg de Béthune (41%), la part de la population occupée ouvrière est égale voire inférieure à la moyenne métropolitaine dans les quartiers de Wazemmes (14%), Moulins (17%) et également de Fives (18%).

De 2009 à 2014, la part des ouvriers parmi les actifs occupés dans les Iris concernés par la géographie prioritaire de la ville a diminué de 4,2 points. Cette diminution est plus forte que celle observée à l'échelle de la métropole (-2,7 points). Différents facteurs explicatifs peuvent être avancés. En effet, la baisse de cette part illustre les mutations économiques contemporaines où le passage de l'économie industrielle à l'économie tertiaire provoque une baisse mécanique du nombre d'ouvriers et une hausse du nombre d'employés.

De plus, avec la diminution des emplois ouvriers, on peut supposer que les personnes peu qualifiées occupent de plus en plus des emplois d'employés au vu du développement d'une économie de services. La catégorie des « employés » couvre des réalités de métiers, de compétences et de salaires très différentes. En effet, la tertiarisation de l'économie n'a pas diminué la division sociale de l'espace produite sous l'ère industrielle. « Cette restructuration comporte au moins deux facettes : l'une fondée sur le développement d'un tertiaire supérieur magnifié, l'autre sur celui d'un emploi tertiaire peu qualifié et souvent précarisé⁸ », définissant une « reconversion tertiaire en trompe l'œil⁹ ».

8- p.45, Collectif Degeyter, *Sociologie de Lille, collection Repères, La Découverte, 2017.*

9- Op cit, p.44.

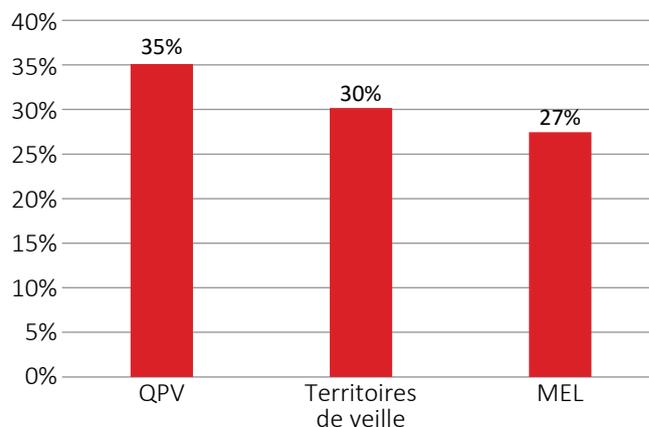
La baisse de la part des ouvriers parmi les actifs occupés est principalement portée à la fois par des quartiers où la part des ouvriers est très importante : Moulin-Potennerie à Roubaix (-10 points), la Bourgogne à Tourcoing (-7,8 points) ou encore Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth à Roubaix (-6,5 points) mais aussi par le quartier de Wazemmes à Lille (-6,8 points) où la part des ouvriers est très faible.

Cette répartition des « ouvriers » dans l'espace urbain peut s'expliquer par la répartition ancienne des activités économiques sur le territoire métropolitain. Même si l'on étudie ici la localisation au lieu de résidence des ouvriers ayant un emploi, la plus forte présence de cette PCS dans certains quartiers du versant Nord-Est correspond à la tradition industrielle de ces quartiers.

Les quartiers de Lille, relativement proches du centre-ville sont quant à eux plutôt identifiés par des activités économiques de type « service ». L'étude de la répartition des employés dans les quartiers prioritaires permettra de préciser l'analyse.

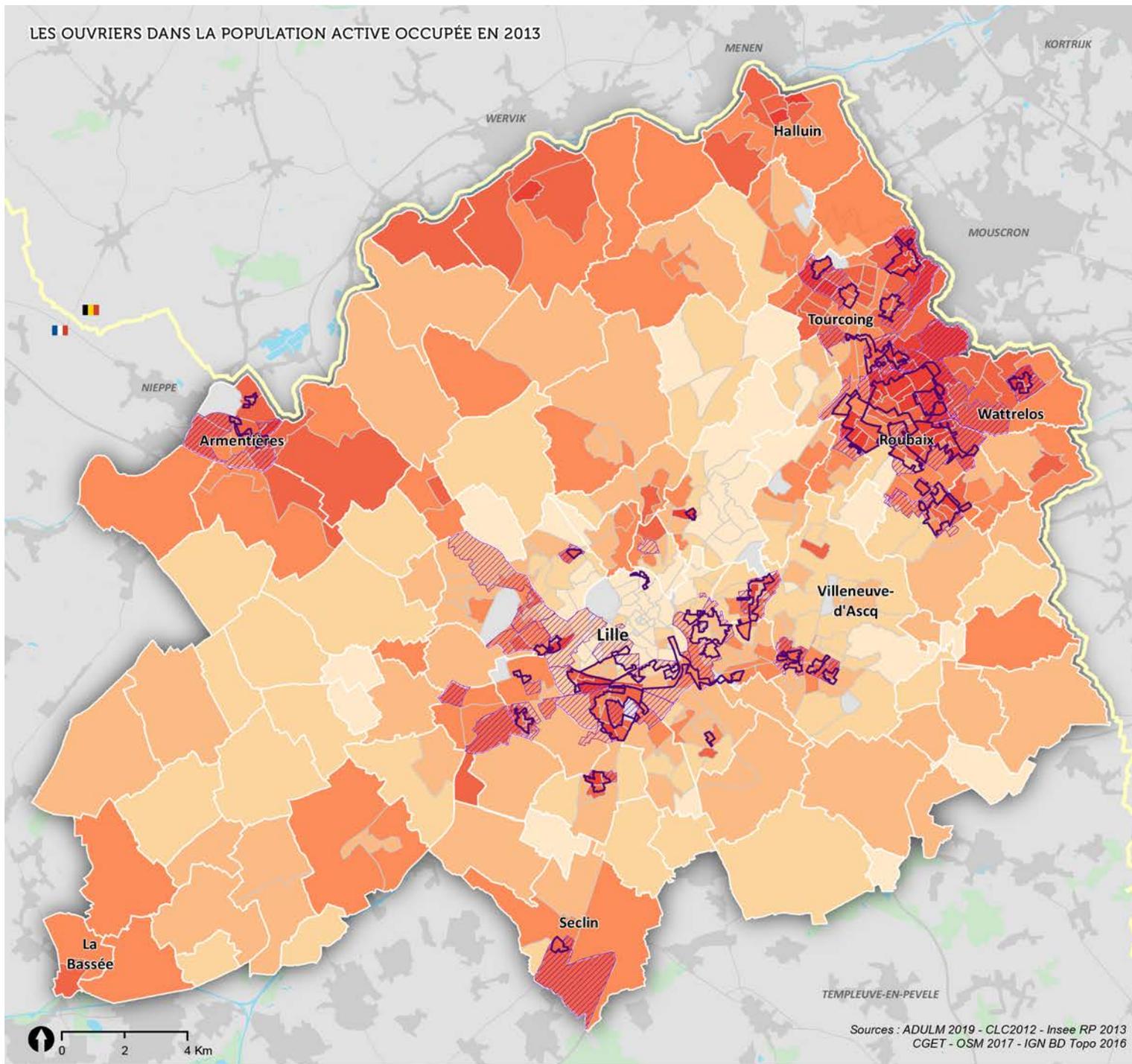
LES EMPLOYÉS SURREPRÉSENTÉS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES MAIS DE MANIÈRE MOINS FORTE QUE LES OUVRIERS

PART DES ACTIFS OCCUPÉS "EMPLOYÉS" EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

L'écart entre la moyenne métropolitaine et la moyenne QPV est de 8 points, ce qui montre une surreprésentation



Sources : ADULM 2019 - CLC2012 - Insee RP 2013
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Territoire de veille

Métropole européenne de Lille : 18,4%
QPV : 30,9%
Territoire de veille : 22,3%

**Part des ouvriers dans la population active occupée en 2013 à l'Iris*
(en pourcentage)**

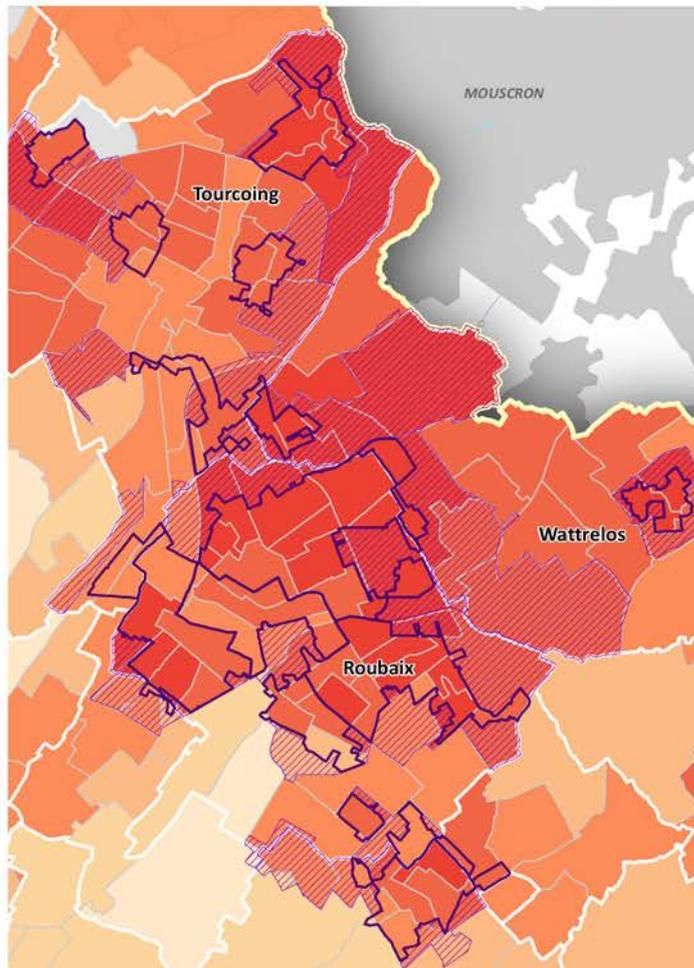
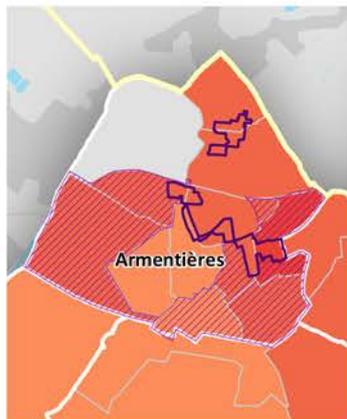
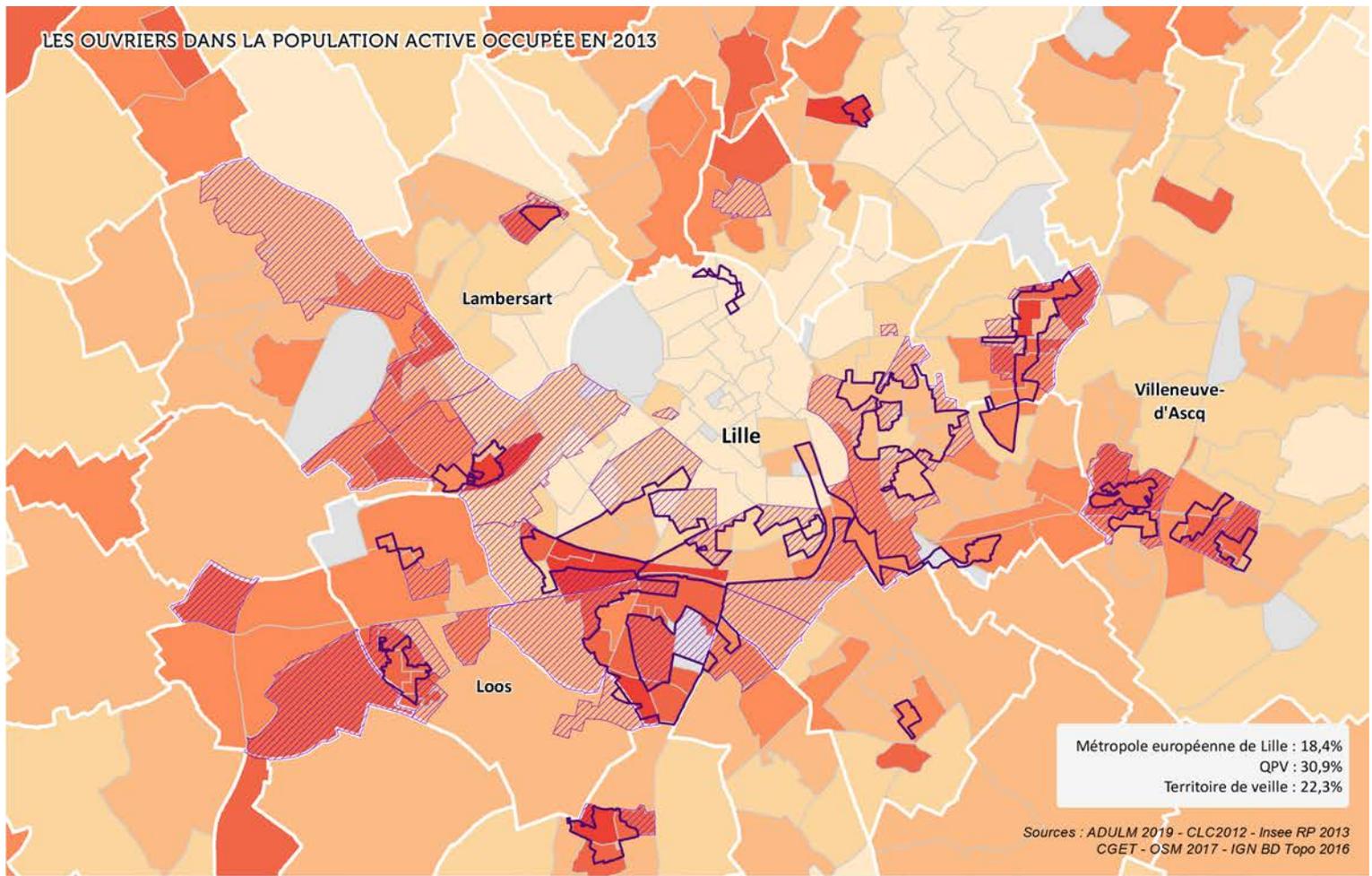
- inférieure à 6
- de 6 à 11,9
- de 12 à 18,3
- de 18,4 à 25,9
- de 26 à 35,9
- supérieure à 36
- secret statistique

Frontière France/Belgique

Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

LES OUVRIERS DANS LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE EN 2013



- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- Territoire de veille

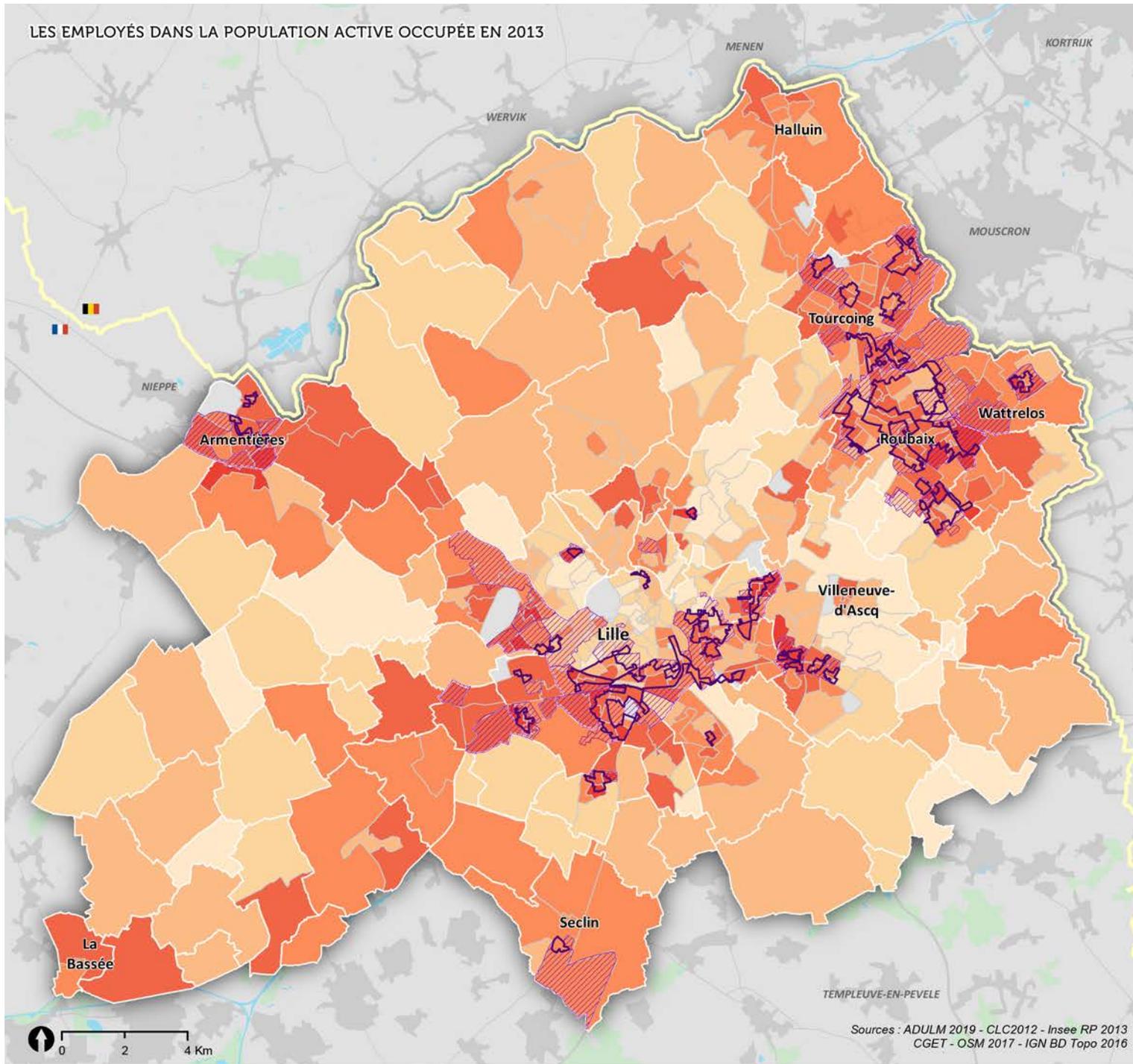
Part des ouvriers dans la population active occupée en 2013 à l'Iris* (en pourcentage)

- inférieure à 6
- de 6 à 11,9
- de 12 à 18,3
- de 18,4 à 25,9
- de 26 à 35,9
- supérieure à 36
- secret statistique

- Frontière France/Belgique
- Limite des IRIS

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

LES EMPLOYÉS DANS LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE EN 2013



Sources : ADULM 2019 - CLC2012 - Insee RP 2013
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Territoire de veille

Métropole européenne de Lille : 27,4%
QPV : 35,1%
Territoire de veille : 30,2%

Part des employés dans la population active occupée en 2013 à l'Iris*
(en pourcentage)

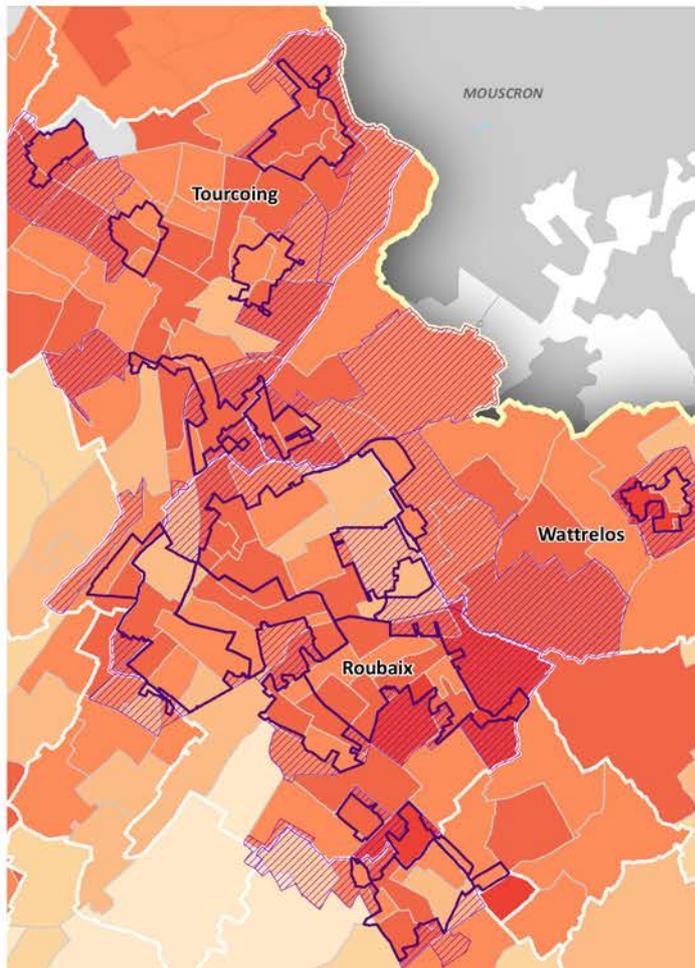
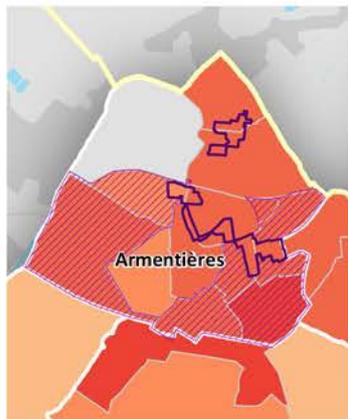
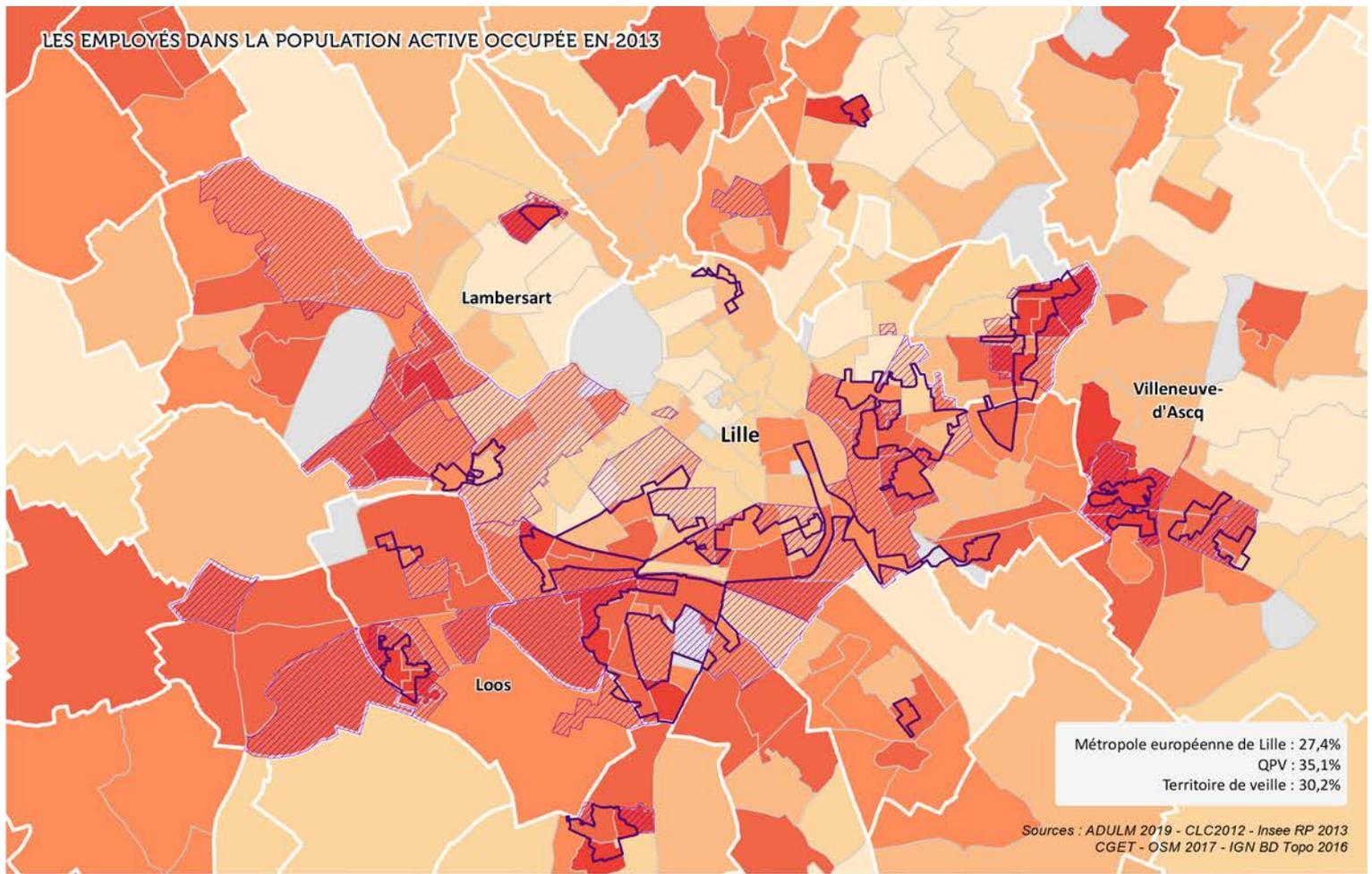
- inférieure à 16
- de 16 à 21,9
- de 22 à 27,3
- de 27,4 à 31,9
- de 32 à 39,9
- supérieure à 40
- secret statistique

Frontière France/Belgique

Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

LES EMPLOYÉS DANS LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE EN 2013



- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- Territoire de veille

Part des employés dans la population active occupée en 2013 à l'Iris* (en pourcentage)

- inférieure à 16
- de 16 à 21,9
- de 22 à 27,3
- de 27,4 à 31,9
- de 32 à 39,9
- supérieure à 40
- secret statistique

- Frontière France/Belgique
- Limite des IRIS

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

de cette PCS dans les quartiers prioritaires mais moins forte que pour les ouvriers où l'écart avec la moyenne métropolitaine est beaucoup plus élevé (+13 points). Les actifs occupés de PCS « employés » représentent en moyenne 35% des actifs occupés habitant dans les quartiers prioritaires, 30% dans les territoires de veille et 27% à l'échelle métropolitaine. Les employés habitant les quartiers de la géographie prioritaire sont particulièrement présents dans les quartiers du Nouveau Roubaix (51%), de Pont de Bois-Vétérans à Villeneuve d'Ascq (44%), de Oliveaux-Clémenceau-Kiéner à Loos (43%) ou encore du Nouveau Mons-Les Sarts-Dombrowski à Monsen-Barœul (43%). A l'inverse, la présence des employés est nettement moins élevée dans le secteur de Wazemmes à Lille (27%) et dans le quartier Alma-Fosse aux Chênes situé dans le quartier intercommunal Roubaix-Tourcoing (29%).

On note également que les territoires de veille du Parc à Haubourdin (39%), de Pont de Bois-Vétérans-Poste-Résidence à Villeneuve d'Ascq (38%) et Sud Marais à Lille (35%) se composent d'une part d'employés assez importante au regard de la moyenne observée dans les territoires de veille (30%).

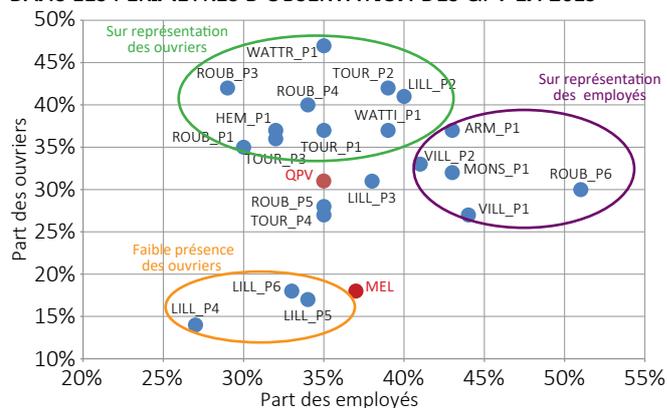
De 2009 à 2014, on constate des évolutions contrastées de la part des employés selon les quartiers. Sur la période, la part des employés parmi les actifs occupés a baissé très légèrement de 0,1 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire et de 0,7 point à l'échelle métropolitaine. Cette relative stabilité cache en réalité des situations très différenciées selon les quartiers prioritaires. Certains quartiers se caractérisent par une forte baisse de la part d'employés parmi les actifs occupés. Ils se situent à Lille (-4,2 points à Wazemmes, -2,8 points à Moulines, -2,5 points à Lille-Sud, -2,3 points dans le Secteur Nord de Lille) ou à proximité du cœur métropolitain (-4,7 points dans le quartier de Oliveaux-Clémenceau-Kiéner à Loos et -3,6 points à Briqueterie à Marcq-en-Barœul).

A l'opposé, certains quartiers se caractérisent par une augmentation marquée de la part des employés parmi les actifs occupés habitant ces quartiers. Il s'agit des quartiers du centre et du sud de Roubaix (+4,8 points dans le quartier Esperance-Centre-Nations Unies, +4,4 points à Moulin-Potennerie, +4,2 points à Nouveau Roubaix et +4 points à Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth) et du quartier Beaulieu-Villas-Couteaux-Union de Wattrelos (+8,5 points).

L'évolution de la part des employés parmi les actifs occupés selon les quartiers permet d'identifier deux trajectoires¹⁰ :

- > de la PCS « employés » à la PCS « cadres » : certains quartiers comme Wazemmes ou Moulines font l'expérience d'une baisse de la part des employés conjointe à une augmentation de la PCS « cadres et professions intellectuelles supérieures » (respectivement +8,3 et +5,3 points) ;
- > de la PCS « ouvriers » à la PCS « employés » : certains quartiers du versant Nord-Est de la métropole où la présence d'ouvriers est importante mais en diminution comme à Moulin-Potennerie, Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth et la Bourgogne connaissent en parallèle une forte augmentation de la part des employés (respectivement +4,4, +4 et +2,9 points).

LES OUVRIERS ET LES EMPLOYÉS PARMIS LES ACTIFS OCCUPÉS DANS LES PÉRIMÈTRES D'OBSERVATION DES QPV EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Graphique :

- > les points QPV et MEL (en rouge) correspondent aux moyennes mesurées à ces échelles ;
- > la correspondance entre le code cartographique et le nom du quartier d'observation est disponible dans la grille de lecture p.44 et 45 de ce document. Par exemple « LILL_P4 » correspond à Wazemmes.

Le graphique permet de synthétiser les principaux apports de l'analyse :

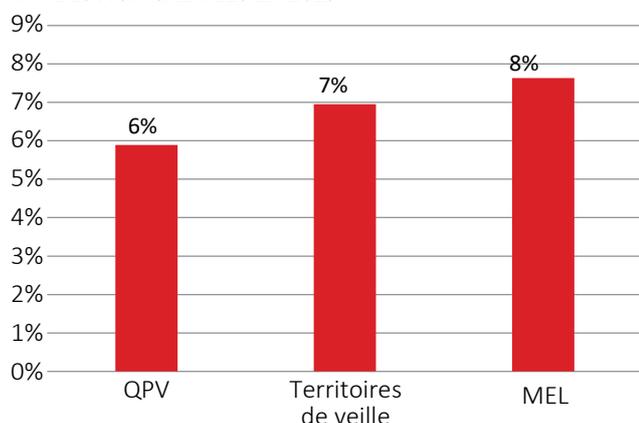
- > une présence ouvrière forte dans la plupart des QPV du versant Nord-Est de la métropole (cercle vert) ;

¹⁰ Ces chiffres permettent de mettre en lumière des changements, des évolutions dans la répartition des actifs vivant dans un quartier prioritaire. Ces constats faits sur des analyses en termes de stocks (actifs occupés en 2009 et en 2014) ne permettent pas de capturer des mobilités résidentielles présentes, ce qui nécessite de mobiliser les flux. Pour en savoir plus : Cf. Mobilités résidentielles et paupérisation, ADULM, Juin 2016.

- › une présence assez faible des ouvriers dans les quartiers prioritaires de Wazemmes, Moulins et Fives (cercle orange) ;
- › des quartiers où les employés sont surreprésentés (cercle violet).

DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS MOINS REPRÉSENTÉS

PART DES NON SALARIÉS EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Les non-salariés sont sous représentés dans la géographie prioritaire de la ville. Le salariat constitue le statut largement dominant parmi les actifs occupés quel que soit le territoire étudié. Les non-salariés ou travailleurs indépendants¹¹ sont minoritaires puisqu'ils représentent 8% des actifs occupés en moyenne au sein de la MEL, 7% dans les territoires de veille et 6% dans les quartiers prioritaires.

A l'heure où la question de l'augmentation du taux d'emploi des habitants des quartiers prioritaires est essentielle en lien avec la volonté de lutte contre le chômage, le levier de la création d'activité et de l'entrepreneuriat peut constituer une opportunité. Le plan d'action Économie Emploi pour les QPV de la MEL répertorie plusieurs initiatives visant à développer ce levier au sein des quartiers prioritaires¹².

11- « Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre » (source : Insee)

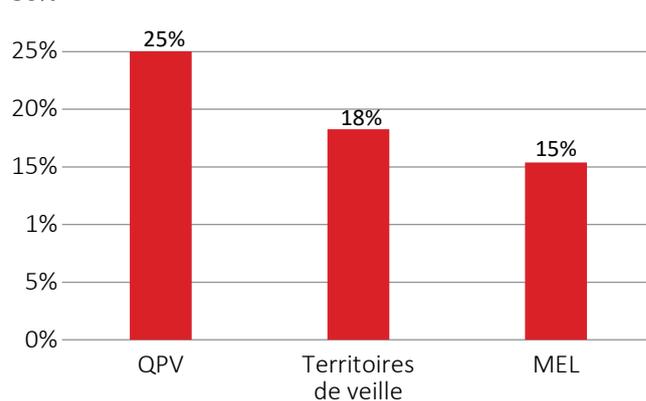
Les non-salariés sont particulièrement peu présents dans les quartiers du Blanc Riez à Wattignies (2%) et de Beaulieu-Villas-Couteaux-Union à Wattlelos (2%). A l'inverse, les non-salariés représentent près d'un actif occupé sur dix dans de nombreux territoires de veille (9% à Beaumont-Trois Baudets-Hauts Champs-Lionderie-Trois Fermes ou à Wazemmes par exemple).

De 2009 à 2014, la part des non-salariés parmi les actifs occupés a augmenté de 1,7 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville. Cette hausse est légèrement supérieure à celle connue en moyenne à l'échelle de la MEL (+1,1 point).

Le salariat représentant plus de 90% des actifs occupés, l'étude plus détaillée de ce statut, et notamment de son degré de précarité, est privilégiée dans la suite de l'analyse.

LE CDI MOINS FRÉQUENT CHEZ LES SALARIÉS HABITANT LES QUARTIERS PRIORITAIRES

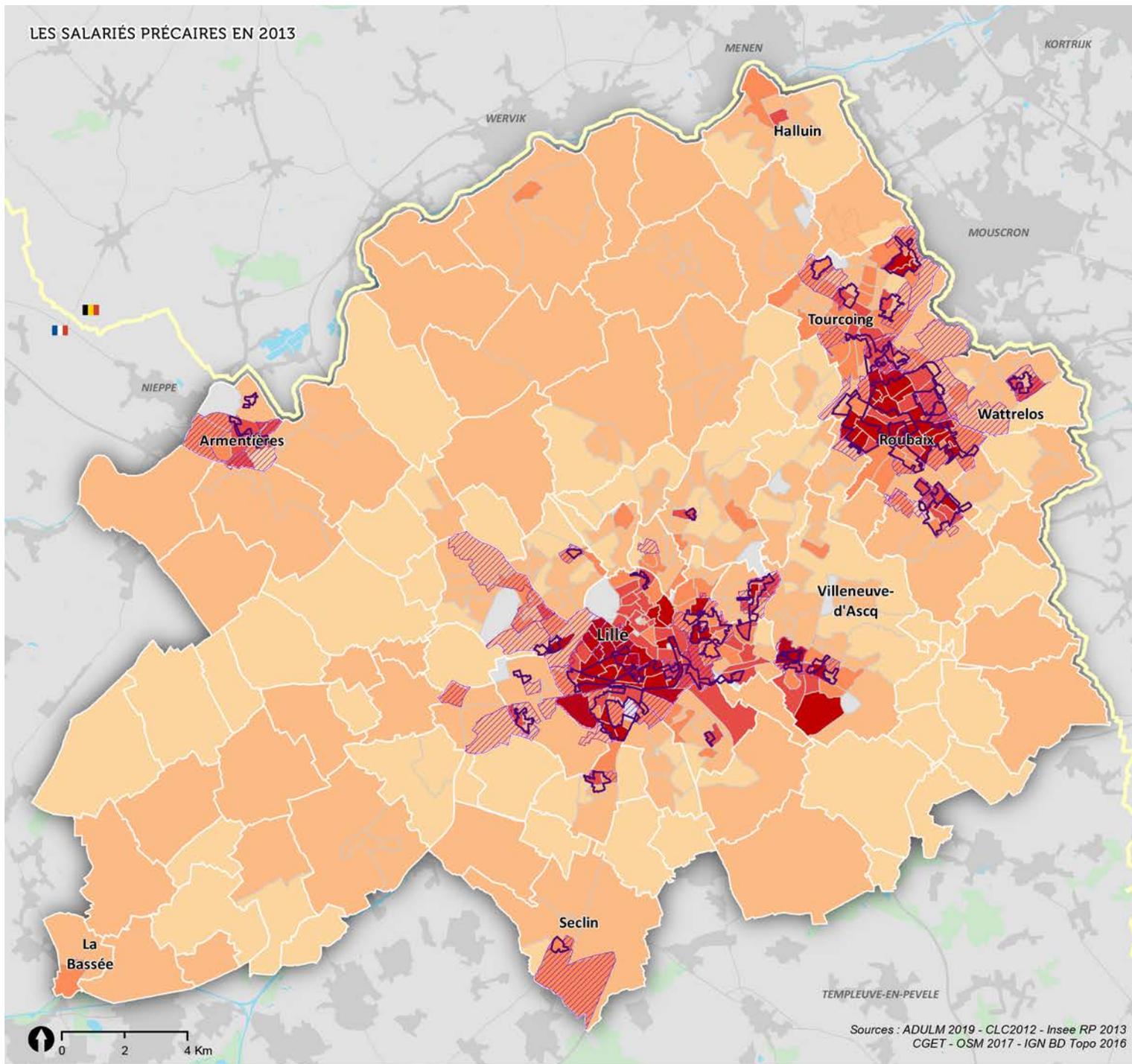
PART DES SALARIÉS "HORS CDI ET FONCTION PUBLIQUE" EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

La part des salariés « hors CDI et fonction publique » dans les quartiers prioritaires est supérieure de 10 points à la

12- Par exemple, l'appel à projet « Fabrique MEL à entreprendre » vise le soutien à la création d'activité par un accompagnement des porteurs de projets et la création de lieux « MEL entreprendre » dans les quartiers prioritaires.



Sources : ADULM 2019 - CLC2012 - Insee RP 2013
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

□ Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

▨ Territoire de veille

Métropole européenne de Lille : 15%
QPV : 25%
Territoire de veille : 18%

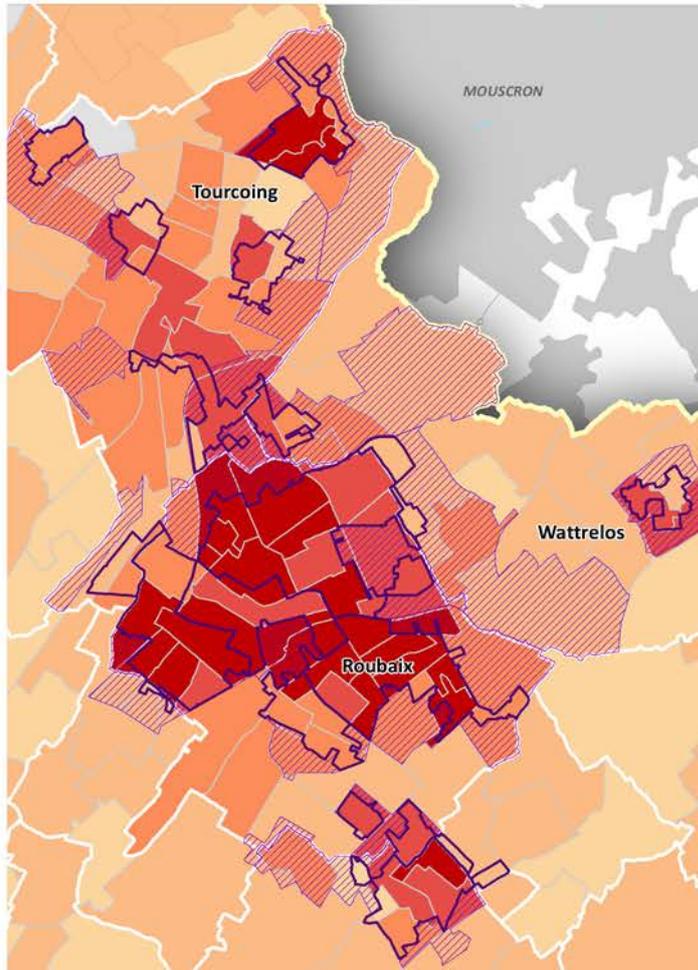
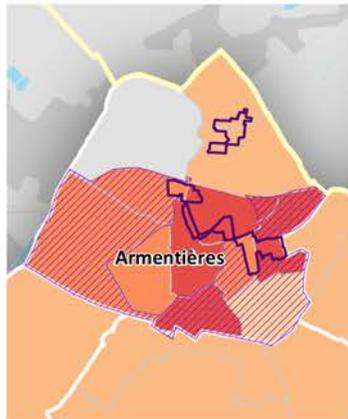
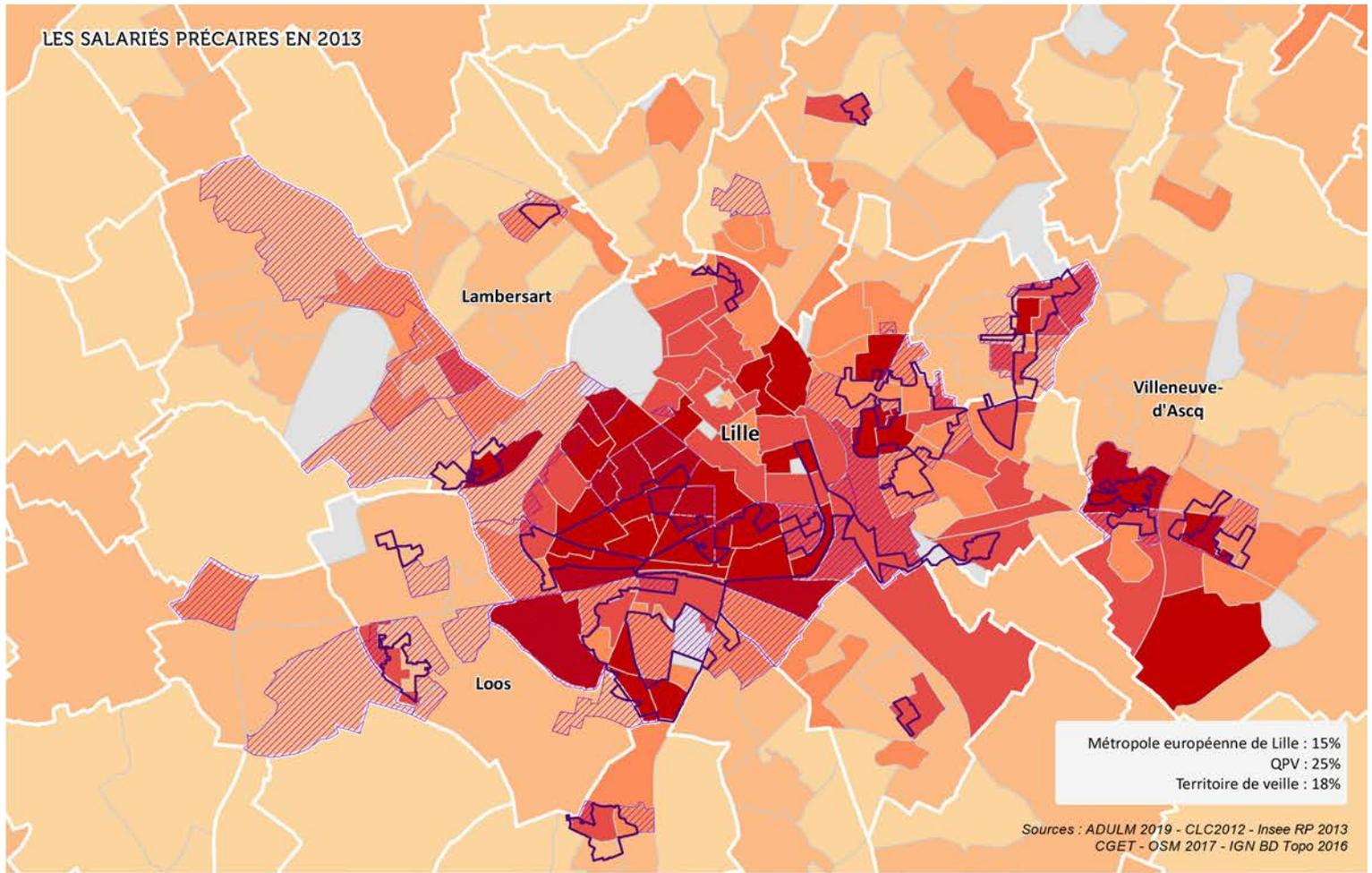
Part des salariés hors CDI et fonction publique en 2013 à l'Iris*
(en pourcentage)

- Inférieure à 10
- entre 10 et 14,9
- entre 15 et 19,9
- entre 20 et 25
- supérieure à 25
- secret statistique

— Frontière France/Belgique

□ Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)



- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
 - Territoire de veille
- Part des salariés hors CDI et fonction publique en 2013 à l'Iris* (en pourcentage)**
- Inférieure à 10
 - entre 10 et 14,9
 - entre 15 et 19,9
 - entre 20 et 25
 - supérieure à 25
 - secret statistique

- Frontière France/Belgique
- Limite des IRIS

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

moyenne de la MEL. Elle est de 25% dans les quartiers prioritaires, 18% dans les territoires de veille et 15% à l'échelle de la MEL. La part des salariés hors CDI permet de connaître comment les habitants des quartiers prioritaires se situent par rapport à l'emploi précaire. Cet indicateur, au sens de l'INSEE, permet de mesurer la précarité de l'emploi. La précarité dans l'emploi est ici définie par le rapport entre l'ensemble des salariés en CDD, apprentissage et intérim par rapport au total des salariés.

La précarité des salariés que l'on assimile à une non stabilité dans leur emploi peut conduire à des alternances chômage-emploi (également appelé chômage récurrent) et n'est pas sans conséquences sur le plan financier (difficulté d'accès à un prêt, à un achat immobilier...) mais aussi sur la santé des individus (impossibilité de projection dans la vie professionnelle, source de stress...).

La part des salariés « hors CDI et fonction publique » oscille entre 29% et 19% dans les quartiers prioritaires. Elle est particulièrement élevée :

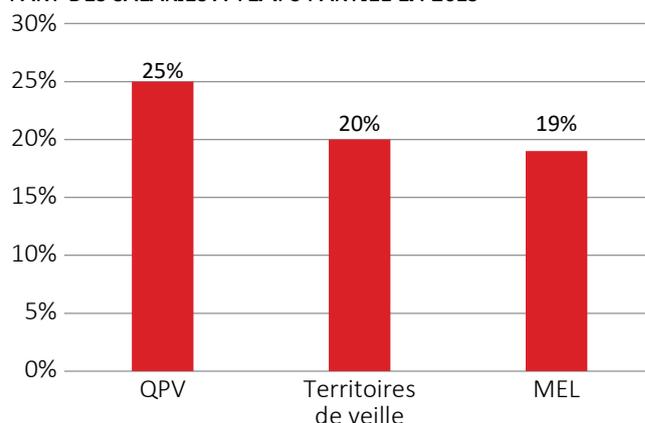
- > dans certains quartiers du versant Nord-Est de la métropole : Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth (29%), Alma-Fosse aux Chênes (29%) et la Bourgogne par exemple ;
- > dans les quartiers prioritaires du Secteur Sud de Lille (28% de salariés précaires à Moulins, Wazemmes et Faubourg de Béthune) et dans les territoires de veille de ce même secteur : 30% à Wazemmes et 26% à Lille-Sud.

Ce sont également ces quartiers où le taux d'emploi est le plus bas (cf. p8).

Entre 2009 et 2014, la part des salariés « hors CDI et fonction publique » est stable (-0,3 point) dans les Iris concernés par la géographie prioritaire de la ville. Cette légère évolution est quasi identique à celle observée à l'échelle métropolitaine (+0,2 point).

LE TEMPS PARTIEL PLUS REPRÉSENTÉ PARMIS LES SALARIÉS

PART DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Parmi les salariés habitant dans les QPV, 25% travaillent à temps partiel. L'écart entre la moyenne constatée dans les QPV et la MEL est de 6 points. Ce taux est de 19% à l'échelle métropolitaine et de 20% pour les territoires de veille.

La part des salariés à temps partiel permet de mesurer une forme de précarité par rapport à l'emploi. Il faut toutefois nuancer dans la mesure où l'indicateur ne permet pas de distinguer le temps partiel choisi et le temps partiel subi. Le temps partiel subi caractérise des salariés travaillant à temps partiel faute d'avoir trouvé un emploi à plein temps.

Dans les territoires de veille, la présence de salariés à temps partiel est assez proche de la moyenne métropolitaine. Les salariés à temps partiel représentent 24% des salariés habitant le territoire de veille de Pont de Bois-Vétérans-Poste-Résidence à Villeneuve d'Ascq pour le plus élevé et 14% dans le quartier de la Mairie à Loos pour le plus faible.

La part des salariés à temps partiel parmi les habitants salariés est en revanche plus élevée en moyenne dans les QPV. Elle est particulièrement forte dans le quartier prioritaire de Faubourg de Béthune dans le Secteur Sud de Lille (35%) et dans les quartiers de Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth à Roubaix et la Bourgogne à Tourcoing (29%). En revanche, certains quartiers du versant Nord-Est de la métropole, Beaulieu-Villas-Couteaux-Union à Wattrelos, Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing et le Nouveau Roubaix se rapprochent de la situation moyenne constatée à l'échelle métropolitaine avec des parts respectives de salariés à temps partiel de 20%, 19% et 18%.

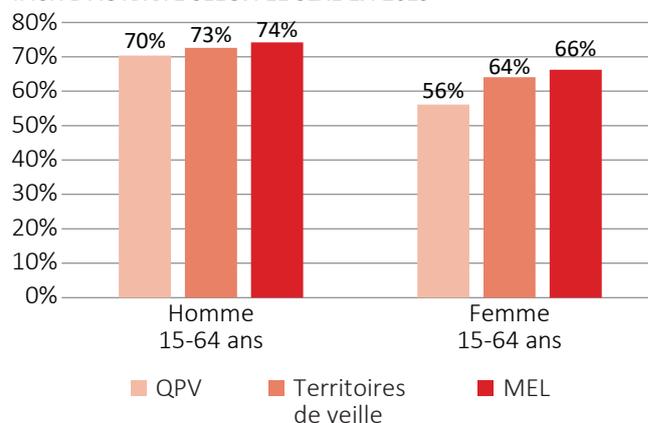
En dynamique, la part des salariés à temps partiel dans les Iris concernés par la géographie prioritaire augmente de 0,4 point entre 2009 et 2014, soit une augmentation à peine plus importante que celle enregistrée à l'échelle de la MEL (+0,1 point). Cette augmentation est largement portée par certains quartiers qui voient la part des salariés à temps partiel croître de manière significative (+5,3 points dans le quartier d'Epeule-Trichon-Mackellerie à Roubaix, +4,7 points à Faubourg de Béthune à Lille, +4,4 points à Résidence-Poste-Terroir à Villeneuve d'Ascq).

A l'inverse, certains quartiers semblent connaître une diminution du phénomène de temps partiel pour leurs habitants salariés :

- › des quartiers très proches du centre-ville de Lille : -3,5 points à Fives, -3,1 points dans le Secteur Nord, -2,7 points à Wazemmes) ;
- › et le quartier Pont de Bois-Vétérans de Villeneuve d'Ascq (-3,6 points).

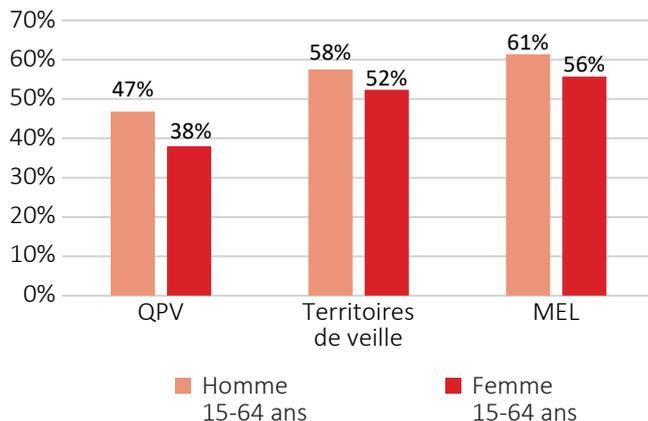
LES FEMMES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS AMPLIFIÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

TAUX D'ACTIVITÉ SELON LE SEXE EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE EN 2013

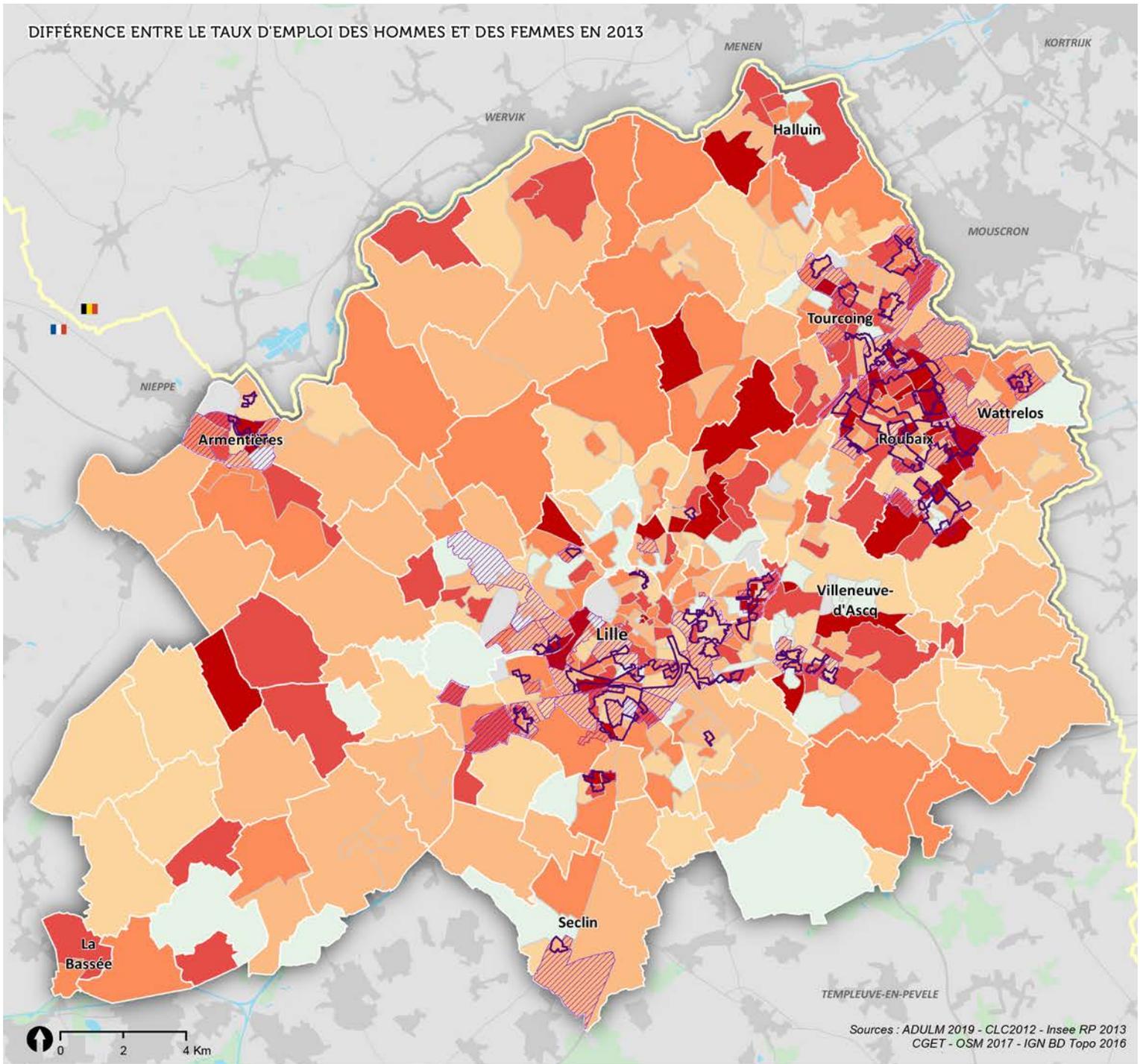


Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Le taux d'activité des hommes est en moyenne de 70% dans les QPV contre 56% pour les femmes. Il est de 73% dans les territoires de veille contre 64% pour les femmes et de 74% à l'échelle de la MEL contre 66% pour les femmes.

Le taux d'emploi des hommes est de 47% en moyenne dans les quartiers prioritaires contre 38% pour les femmes. Il est de 58% dans les territoires de veille contre 52% pour les femmes et de 61% en moyenne dans la métropole contre 56% chez les femmes.

DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX D'EMPLOI DES HOMMES ET DES FEMMES EN 2013



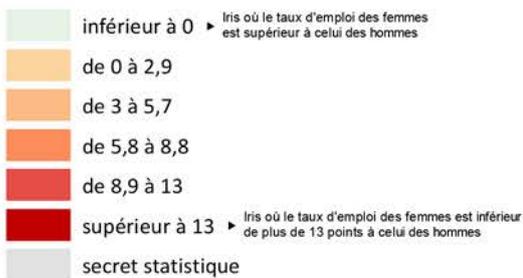
Sources : ADULM 2019 - CLC2012 - Insee RP 2013
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Territoire de veille

Métropole européenne de Lille : +5,7 pts
QPV : +8,8 pts
Territoire de veille : +5,1 pts

Ecart des taux à l'Iris*
(en points)

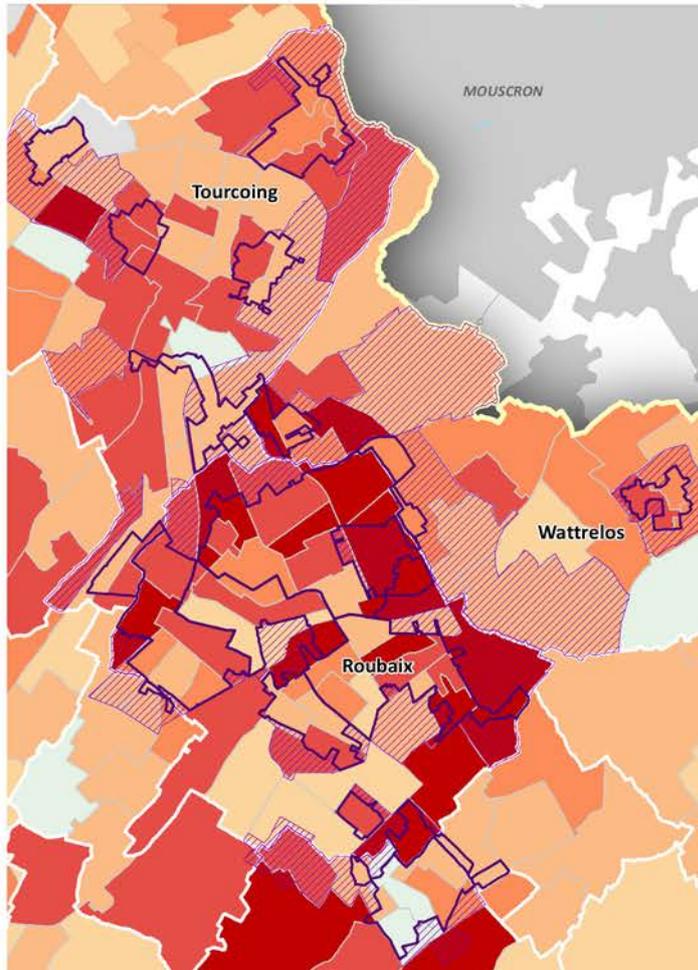
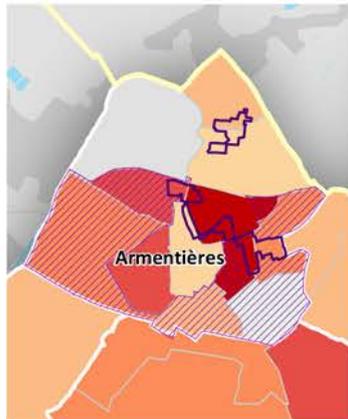
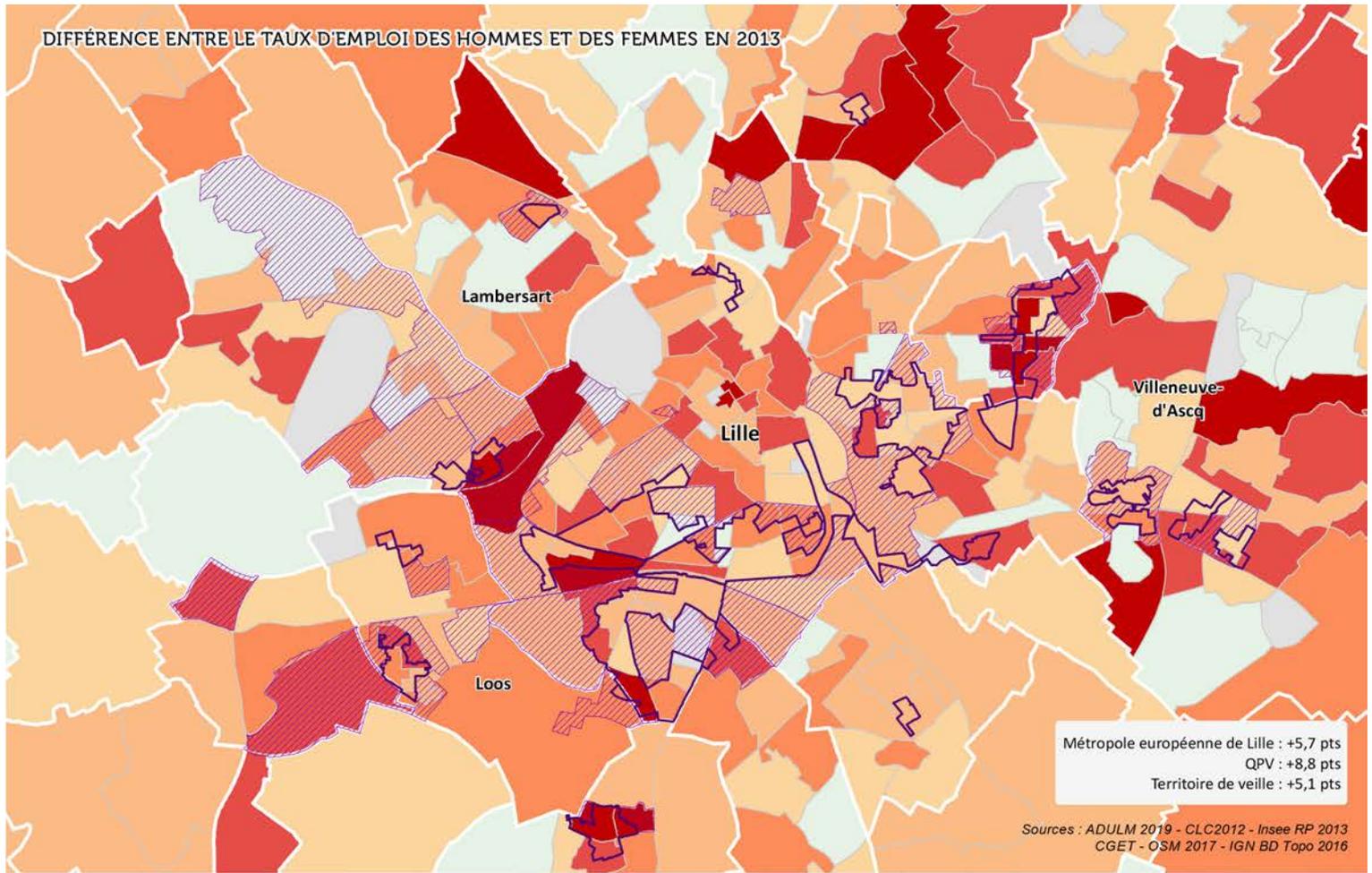


Frontière France/Belgique

Limite des Iris

* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX D'EMPLOI DES HOMMES ET DES FEMMES EN 2013



* Iris : Ilots regroupés pour l'information statistique (définition Insee)

Le taux d'activité des femmes est particulièrement bas dans les quartiers prioritaires de Alma-Fosse aux Chênes (45%) et Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth (49%) à Roubaix mais aussi dans le Secteur Sud de Lille : 50% à Faubourg de Béthune, 53% à Moulins et 54% à Lille-Sud. Cette situation se confirme lorsque l'on s'intéresse au taux d'emploi des femmes : 28% à Alma-Fosse aux Chênes, 29% à Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth, 30% à Faubourg de Béthune 36% à Moulins et 35% à Lille-Sud. En revanche, les quartiers de Pont de Bois-Vétérans à Villeneuve d'Ascq (66%) et de Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing (68%) se situent au niveau de la moyenne métropolitaine pour le taux d'activité des femmes.

La question des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès au marché du travail est une problématique globale visible à l'échelle métropolitaine et nationale. La précarité, soit dans l'accès à un emploi (chômage, inactivité non choisie...) ou dans son exercice (temps partiel, emploi peu qualifié...) touche plus souvent les femmes¹³.

(en points)	Écart homme-femme du taux d'activité	Écart homme-femme du taux d'emploi
QPV	14	9
TV	9	6
MEL	8	5

Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

Cependant, les inégalités entre les hommes et les femmes se trouvent amplifiées dans la géographie prioritaire de la ville. Alors que l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est de 8 points à l'échelle de la MEL, il est de 14 points à l'échelle des QPV.

De manière similaire, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est près de deux fois supérieur au sein des QPV (9 points d'écart) par rapport à l'échelle métropolitaine (5 points d'écart). En revanche, les écarts entre les hommes et les femmes relevés dans les territoires de veille se rapprochent des écarts constatés à l'échelle métropolitaine.

L'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est particulièrement fort pour certains quartiers comme Nouveau Roubaix (15 points) ou Blanc Riez à Wattignies (14 points). A l'inverse, l'écart est nul ou proche de 0 dans certains territoires de veille comme Bois Blancs à Lille, Mairie à Loos ou encore Mitterrie à Lomme.

De 2009 à 2014, l'écart se creuse pour les femmes des quartiers prioritaires. Sur la période, le taux d'activité des femmes dans les Iris concernés par la géographie prioritaire augmente de 0,7 points mais cette hausse reste largement inférieure à la situation vécue en moyenne à l'échelle métropolitaine (+2,1 points). Lorsque l'on s'intéresse au taux d'emploi des femmes, la situation semble encore plus problématique puisque ce dernier a diminué de 1,4 point dans les Iris concernés par la géographie prioritaire sur la même période alors qu'il a augmenté de 0,4 point à l'échelle de la MEL.

Au-delà des inégalités d'accès à l'emploi, la question du temps partiel pour les femmes occupant un poste de salarié doit être posée. Qu'il soit choisi ou subi, le salariat à temps partiel ne touche pas les hommes et les femmes avec la même ampleur. Cette distinction selon le sexe est particulièrement nécessaire dans la mesure où la situation de l'accès à l'emploi des femmes est une question centrale dans les quartiers prioritaires. Elle l'est d'autant plus qu'une proportion importante d'entre elles est à la tête de familles monoparentales. En effet, les QPV se caractérisent par une présence importante de familles monoparentales (18% des ménages habitant les QPV contre 11% dans l'ensemble de la MEL¹⁴). Ces familles sont majoritairement des femmes seules avec enfant(s)¹⁵.

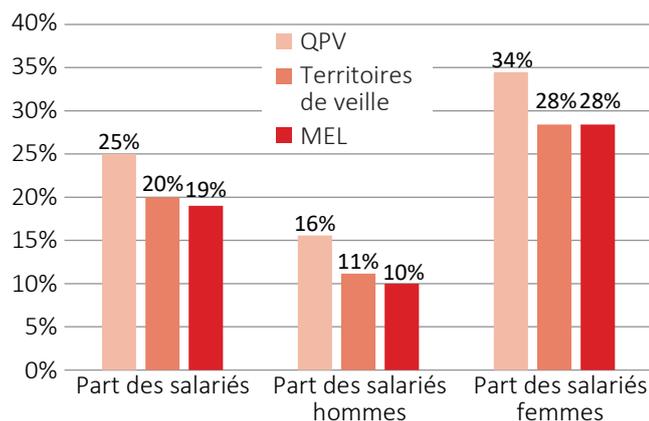
La problématique du temps partiel est particulièrement exacerbée pour le public féminin. A l'échelle métropolitaine, la part des salariés à temps partiel est de 10% pour les hommes et de 28% pour les femmes, soit un écart de 18 points. L'écart entre les hommes et les femmes est similaire pour les quartiers prioritaires (18 points) mais le phénomène est amplifié : 34% des salariés femmes dans les quartiers prioritaires sont à temps partiel.

14- Pour en savoir plus : cf. *Habitat et peuplement 2018 - Observation des quartiers en politique de la ville*, ADULM, Septembre 2018

15- 85% des parents des familles monoparentales sont des femmes (Insee, 2015).

13- Pour en savoir plus : cf. notamment SILVERIA R., « La galère au féminin », *Sciences Humaines* n°289, Février 2017.

PART DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL SELON LE SEXE EN 2013



Source : diffusion infracommunale à façon du recensement de la population (Insee diaf RP 2013)

La part des femmes salariées à temps partiel parmi les femmes salariées est particulièrement importante dans les quartiers Faubourg de Béthune (45%), Blanc Riez à Wattignies (42%), Oliveaux-Clémenceau-Kiéner à Loos (41%). **Dans ces quartiers, plus de 4 femmes salariées sur 10 sont à temps partiel.**

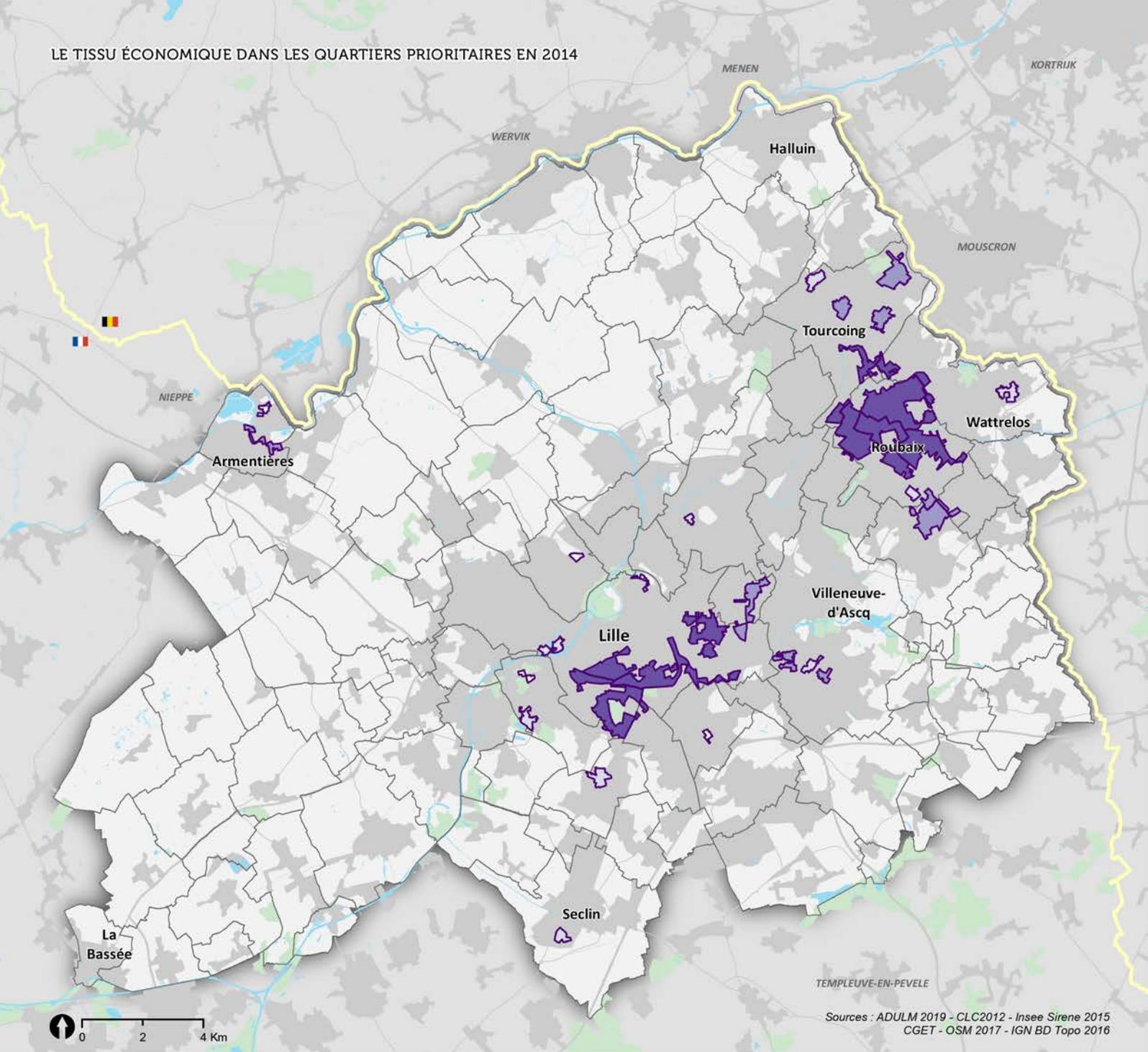
La plupart de ces quartiers se caractérisent également par un écart élevé entre le taux de salariat à temps partiel chez les hommes et les femmes. Ainsi, au sein des quartiers du Blanc Riez et de Oliveaux-Clémenceau-Kiéner, l'écart entre les hommes et les femmes est de plus de 30 points.

Pour tous les quartiers, l'écart entre les hommes et les femmes est d'au moins 10 points : les écarts les plus faibles concernent Moulins à Lille (+10,6 points d'écart) ou encore Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing (+12 points d'écart). Un écart plus faible peut provenir comme pour Moulins d'un salariat à temps partiel assez élevé pour les hommes ou comme pour Epidème-Villas-Couteaux, d'une relative faiblesse du salariat à temps partiel dans le quartier.

Dans les territoires de veille, la part des femmes salariées à temps partiel parmi les femmes salariées est de 28% soit une part identique à celle mesurée à l'échelle de la MEL. La part du salariat à temps partiel des femmes est particulièrement élevée dans le territoire de veille du Parc à Haubourdin (39%) et faible dans celui de la Mairie de Loos (20%). En termes d'écart entre les hommes et les femmes, le territoire

de veille du Parc à Haubourdin présente un écart conséquent de plus de 30 points (31,3 points d'écart). A l'inverse, les territoires de veille du Secteur Sud de Lille se caractérisent par un écart très faible : 8,5 points d'écart à Faubourg de Béthune, 9,9 points à Wazemmes, 10,2 points à Moulins par exemple.

Entre 2009 et 2014, la part des femmes salariées à temps partiel parmi les femmes salariées dans les Iris concernés par la géographie prioritaire de la ville diminue en moyenne de 0,7 point. Cette légère baisse reste inférieure à celle observée à l'échelle métropolitaine (-1 point). La baisse est particulièrement marquée dans le quartier Pont de Bois (-7,3 points) à Villeneuve d'Ascq, Wazemmes (-6,3 points) ou Fives (-6,1 points) à Lille.



Sources : ADULM 2019 - CLC2012 - Insee Sirene 2015
CGET - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

 Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Le tissu économique dans les quartiers prioritaires*

-  Tissu économique très faible
-  Tissu économique assez faible
-  Tissu économique assez important
-  Tissu économique très important

 Frontière France/Belgique

 Limite communale

* cf méthodologie page suivante

02.

LE TISSU ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

UN TISSU ÉCONOMIQUE PRÉSENT DE MANIÈRE TRÈS VARIABLE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'importance du tissu économique au sein des quartiers prioritaires est très variable. Le nombre d'établissements¹⁶ présents dans les quartiers prioritaires permet d'appréhender le poids du tissu économique dans les quartiers.

A partir du nombre d'établissements, et du nombre d'établissement rapporté à la population¹⁷, il est possible de classer les quartiers prioritaires en 4 catégories :

› Les quartiers où le tissu économique est très faible

Ces quartiers se caractérisent par la présence de moins d'un établissement pour 100 habitants et accueillent au total moins de 20 établissements chacun. Cette catégorie comprend les quartiers de Clémenceau-Kiéner à Loos, de Bizet-Briqueterie à Armentières, de Pacquot-Vandraq à Lambersart et de Comtesse de Ségur à Ronchin.

› Les quartiers où le tissu économique est assez faible

Ces quartiers se caractérisent par une densité d'établissements comprise entre 1 et 2 établissements pour 100 habitants¹⁸, correspondant à la présence de 20 à 50 établissements par quartier. Cette catégorie correspond aux quartiers du Secteur Nord de Lille, de La Mouchonnière à Seclin, de la Briqueterie à Marcq-en-Barœul, du Pont Rompu à Tourcoing, du Secteur Ouest à Lille, des Oliveaux à Loos, de Centralité de Beaulieu à Wattrelos, de Résidence-Poste-Terroir à Villeneuve d'Ascq, du Nouveau Roubaix à Roubaix et du Blanc Riez à Wattignies

› Les quartiers où le tissu économique est assez important

Dans ces quartiers, le nombre d'établissements pour 100 habitants est compris entre 2 et 4¹⁹. Ils accueillent entre

50 et 250 établissements sur leur territoire, d'où une présence économique plus marquée. Dans cette catégorie, on trouve les quartiers de Résidence à Villeneuve d'Ascq, Attargette-Chanzy à Armentières, Virolois, Phalempins et La Bourgogne à Tourcoing, Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp-Lionderie-Trois Baudets à Hem, Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq et Nouveau Mons-Les Sarts-Dombrowski à Mons-en-Barœul.

› Le quartier où le tissu économique est très important

Les quartiers se caractérisent par la présence de plus de 4 établissements pour 100 habitants ce qui correspond à plus de 250 établissements par quartier. Cette catégorie comprend les quartiers de Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing, du Secteur Nord-Est de Lille, du Secteur Sud de Lille ainsi que le Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint-Pierre.

Parmi ces quartiers, le Secteur Sud de Lille et le Quartier Intercommunal de Roubaix-Tourcoing présentent une situation atypique en termes de tissu économique. En effet, ces quartiers, également très peuplés comptent plus de 2300 établissements pour le premier et près 4500 établissements pour le second. Cette singularité peut s'expliquer par le fait que ces quartiers se sont construits historiquement autour de l'industrie et du commerce. De plus, la stratégie économique métropolitaine a positionné dans ou à proximité de ces quartiers des pôles d'excellence des filières emblématiques du territoire (Plaine Images et Blanchemaille Euratechnologie à Roubaix par exemple).

De plus, l'importance du tissu économique présent constitue un facteur d'attractivité pour d'autres entreprises souhaitant s'y installer. La présence d'activités économiques joue un rôle d'accélérateur dans la capacité à attirer d'autres entreprises. La mise en place de zones franches urbaines²⁰ pour ces secteurs a pu également renforcer le rôle économique de ces territoires.

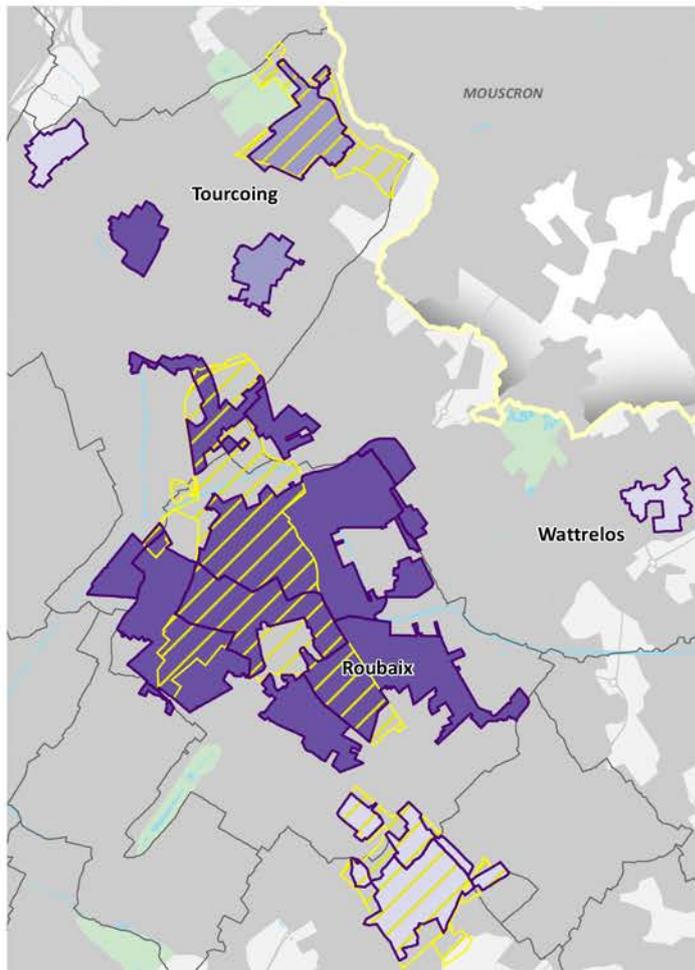
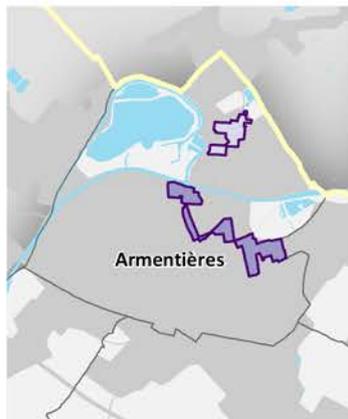
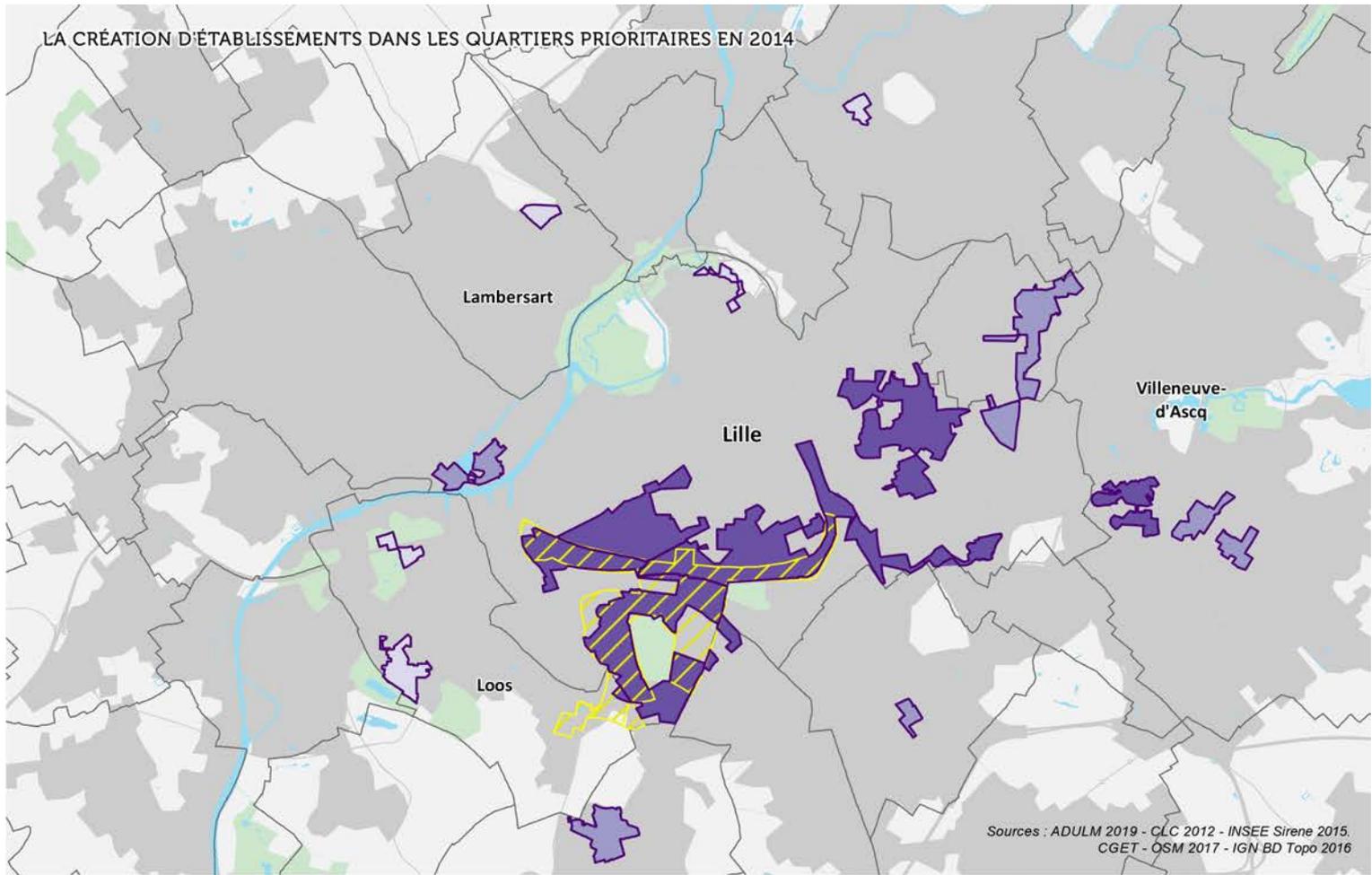
16- Les données relatives au nombre d'établissements sont issues de la base de données Sirene de l'Insee au 1er Janvier 2015 mobilisée par le CGET pour les 26 QPV du zonage officiel de la géographie prioritaire. Le zonage pour les territoires de veille n'est pas disponible. Ces données sont à interpréter avec précaution dans la mesure où l'analyse porte uniquement sur le nombre d'établissements et pas sur la taille de ces derniers. La suite de l'analyse s'intéresse spécifiquement aux établissements employeurs (c'est-à-dire employant au moins un salarié).

17- Données mobilisées par le CGET à partir de la base de données Sirene de l'Insee et du recensement de la population.

18- A l'exception du Nouveau Roubaix et de Pont Rompu où le nombre d'établissement pour 100 habitants est légèrement supérieur à 2.

19- Seul le Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp-Lionderie-Trois Baudets compte un nombre d'établissements pour 100 habitants inférieur à 2.

20- La question de la création d'activité dans les ZFU fait l'objet d'un zoom particulier p. 32.



-  Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
 -  Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
- Nombre de créations d'établissements pour 1000 habitants dans les quartiers prioritaires en 2014**
-  inférieur à 4
 -  entre 4 et 8
 -  supérieur à 8
-  Frontière France/Belgique
 -  Limite communale

LA CRÉATION D'ACTIVITÉ DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES PRINCIPALEMENT PORTÉE PAR QUELQUES QUARTIERS DE LILLE, ROUBAIX, TOURCOING ET VILLENEUVE D'ASCQ

La base de données Sirene permet de différencier pour une date donnée (au 1^{er} janvier 2015), les établissements ayant fait l'objet d'une création ou d'un transfert de l'activité pendant l'année précédente. Rapporté à la population, le nombre de création d'établissement (pour 1 000 habitants) permet de mesurer la dynamique de la création d'activité dans les quartiers prioritaires en tenant compte du poids démographique²¹. **On dénombre 8,8 créations d'établissement pour 1 000 habitants en moyenne au sein des quartiers prioritaires de la métropole en 2014.** Ce nombre est supérieur à la moyenne constatée à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires nationaux (7,6 créations pour 1 000 habitants).

La moyenne cache des réalités différenciées selon les quartiers. La dynamique de la création d'activité est portée principalement par certains quartiers qui se caractérisent par un nombre de créations pour 1 000 habitants élevé :

- › 13,5 à Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing ;
- › 12,7 dans le Secteur Nord-Est (Fives) de Lille ;
- › 10,5 dans le Secteur Sud de Lille et le Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau- Croix Bas Saint-Pierre ;
- › 9,4 à Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq ;
- › 8,4 dans le quartier Phalempins de Tourcoing.

On note que les quartiers cités font partie de territoires où la vocation économique est affirmée : Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix et Tourcoing²². Autrement dit et sans que cela ne soit exclusif, la dynamique de la création d'activité peut être imputée en partie à la présence et à la force du tissu économique dans et à proximité des quartiers (effet cluster).

A l'inverse, le nombre de créations d'établissement pour 1 000 habitants demeure faible pour certains quartiers comme ceux de Loos (Oliveaux et Clémenceau-Kiener) et Pacot-Vandracq à Lambersart par exemple²³.

21- Données Insee Sirene 2015 disponibles pour les 26 QPV de la métropole.
22- L'Insee identifie 4 principaux pôles d'emploi : Lille (49 500 actifs), Tourcoing (11 200), Roubaix (10 500) et Villeneuve d'Ascq (9 200) : cf. Insee Analyses Hauts-de-France, n°81, Juillet 2018.

23- Cet indicateur est à mobiliser avec précaution lorsqu'il est utilisé à des échelles territoriales restreintes (dans le cas présent les QPV) dans la mesure où le nombre d'établissement initial peut être faible tout comme le nombre de création et de transfert.

La création d'activités dans les quartiers prioritaires permet de répondre à différents objectifs comme la mixité fonctionnelle des quartiers en injectant de l'activité économique dans certains quartiers à dominante résidentielle et la valorisation de compétences des habitants des quartiers en leur permettant de créer leur propre emploi. **La création d'activité peut donc jouer un rôle pour le développement à la fois du tissu économique et de l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires.**

Le soutien à la création d'activité est donc essentiel²⁴. L'accompagnement, le financement et le conseil constituent des clés d'entrée à mobiliser pour favoriser l'entrepreneuriat et surtout pour la pérennisation de l'activité. Au niveau national, l'entrepreneuriat dans les quartiers se caractérise par la jeunesse des porteurs de projets et par un accès à l'entrepreneuriat des femmes sous représenté²⁵. Le plan d'actions économiques pour les quartiers prioritaires du 15 Juin 2018 de la MEL fait du soutien à l'entrepreneuriat une de ses priorités. Le développement de l'entrepreneuriat est soutenu par deux axes visant en parallèle à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans les quartiers et à accompagner la prise d'initiatives économiques par les habitants. La mise en place progressive de lieux-ressource de la Fabrique à entreprendre dans les QPV vise à favoriser le développement d'initiatives dans tous les quartiers.

24- Cf. CGET, « L'accompagnement à la création d'activité dans les quartiers politique de la ville et les territoires ruraux fragiles. Esquisse d'un état des lieux », Mai 2016.

25- Une étude menée par la BPI et Terra nova sur les anciens périmètres ZUS de la géographie prioritaire de la ville montre que 53% des entrepreneurs en ZUS ont moins de 40 ans contre 33% en moyenne en France. De plus, 22% des entrepreneurs sont des femmes. Cf. BPI France et Terra Nova, « Entreprendre dans les quartiers : les conditions de la réussite », 2016. Pour une analyse de l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers : cf. Van de Walle I., Aldeghi I., « L'entrepreneuriat au féminin dans les quartiers populaires », CREDOC, Décembre 2015.

UN ZOOM SUR LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES ZFU - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

Les zones franches urbaines (ZFU) ont été créées en 1996 avec pour objectif d'encourager l'implantation d'entreprises dans certains quartiers caractérisés notamment par un fort taux de chômage. Les établissements implantés au sein du zonage bénéficient d'un ensemble d'exonérations sociales et fiscales. En 2014, les 100 ZFU existantes sur le territoire national sont renommées « ZFU territoires entrepreneurs » pour appuyer le fait que ces quartiers soient de « véritables territoires d'opportunités de développement économique et de création d'emplois²⁶ » par un dispositif d'exonération de l'impôt sur les bénéfices des entreprises implantées pérennisé jusqu'en 2020.

Trois ZFU-Territoires entrepreneurs²⁷ concernent la métropole lilloise. Leur périmètre couvre en partie ou totalement six QPV. **La création d'activité demeure soutenue** dans la plupart des quartiers prioritaires concernés par un zonage « ZFU territoires entrepreneurs ». La création d'établissement pour 1 000 habitants dans les 6 QPV concernés entièrement ou partiellement par ce dispositif présente malgré tout quelques disparités :

- › **au sein de la ZFU TE de Lille-Sud**, le nombre de 10,5 créations pour 1 000 habitants dans le QPV du secteur Sud de Lille est un des plus élevés constatés dans les quartiers prioritaires de la métropole ;
- › **au sein de la ZFU TE de Tourcoing/Roubaix**, les QPV Epidème-Villas-Couteaux et le Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint-Pierre présentent des dynamiques de créations d'activités très importantes avec respectivement 13,5 et 10,5 créations

26- Extrait du discours de Myriam El Khomri, Secrétaire d'état à la politique de la ville, le 4 Décembre 2014 à Besançon.

27- La ZFU Territoires entrepreneurs de Lille/Loos : Faubourg de Béthune, Moulins, Lille-Sud, l'Epi de Soil. Ce zonage couvre partiellement le QPV du Secteur Sud de Lille.

La ZFU Territoires entrepreneurs de Hem/Roubaix : Longchamp, Trois baudets, Trois Fermes, Lionderie, Hauts Champs. Ce zonage englobe le Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp-Lionderie-Trois Baudets et le quartier du Nouveau Roubaix.

La ZFU Territoires entrepreneurs de Tourcoing/Roubaix : la Bourgogne, Alma, Cul de Four, Fosse aux Chênes, Epidème, Roubaix centre, Epeule, Sainte-Elisabeth. Ce zonage comprend en partie le Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint-Pierre, la Bourgogne et Epidème-Villas-Couteaux.

d'établissement pour 1 000 habitants. Seul le quartier de la Bourgogne à Tourcoing se différencie par une dynamique plus faible (5 créations d'établissements pour 1 000 habitants). Le programme de renouvellement urbain (NPRU) en cours de définition sur le quartier aura pour objectif de redynamiser cette partie du territoire du Versant Nord-Est. En termes de développement économique, la nécessité de réimplanter une centralité économique et commerciale en cœur de quartier, la proximité avec le Centre Hospitalier Dron et la friche Lepoutre en entrée de quartier constituent les pistes de développement d'une nouvelle dynamique ;

- › **au sein de la ZFU TE de Hem/Roubaix**, les QPV Nouveau Roubaix et le Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp-Lionderie-Trois Baudets présentent un nombre de créations d'établissement pour 1 000 habitants faible (respectivement 2,8 et 4 créations).

La dynamique de la création d'activité peut être liée à la présence de zones franches urbaines territoires entrepreneurs au sein des quartiers prioritaires mais cela n'est pas exclusif : certains quartiers hors ZFU TE demeurent dynamiques en termes de création d'activité (comme par exemple à Villeneuve d'Ascq). La tradition économique des quartiers, le poids du tissu économique dans et à proximité du quartier, la desserte, la présence de disponibilités foncières et/ou immobilières pour de l'activité économique, leurs prix... sont autant d'éléments permettant d'expliquer la dynamique de la création d'activité.

Les explications multifactorielles rendent complexe l'analyse des effets des ZFU sur l'activité économique. Au niveau national, les évaluations réalisées montrent que des résultats positifs ont pu être mesurés durant les premières années consécutives à la mise en place des premières ZFU. Les résultats par la suite restent plus mitigés et demeurent fluctuants selon les périodes et les quartiers. Plusieurs freins à la dynamique positive insufflée par les ZFU sur l'activité économique ont pu être identifiés : des facteurs macroéconomiques comme la crise économique, la disparition d'établissements qui viendrait limiter l'effet positif de la création d'activité ou encore un effet d'aubaine qui se matérialise par davantage de transferts d'établissements hors ZFU dans les ZFU²⁸ que de réelles créations.

28- Insee Analyses n°4, Mars 2012 et Duhamel E., les zones franches urbaines, Avis du CESE, Janvier 2014.

PLUS D'UN SALARIÉ MÉTROPOLITAIN SUR 4 TRAVAILLE AU SEIN D'UN QUARTIER PRIORITAIRE OU DE VEILLE

Les quartiers prioritaires sont le lieu de travail de 31 000 salariés du secteur privé au 31 décembre 2017, soit 7,8% des salariés travaillant au sein de la métropole lilloise. Les territoires de veille comptent quant à eux près de 70 300 salariés, soit 17,8% des emplois salariés de la MEL. **Au total, plus d'un salarié métropolitain sur 4 travaille au sein d'un quartier prioritaire ou de veille.**

Alors que les habitants représentent 18% de la population de la métropole lilloise, les salariés travaillant dans les QPV représentent moins de 10% des emplois salariés de la métropole. Ce constat renvoie à deux questionnements :

- › **la mobilité géographique des habitants des quartiers prioritaires dans leur accès à l'emploi.** Cette question concerne d'une manière générale l'ensemble des habitants de la métropole qui effectue pour la plupart des déplacements quotidiens entre leur domicile et leur travail. Toutefois, la question de la mobilité géographique des habitants des quartiers prioritaires se trouve exacerbée dans la mesure où les freins à la mobilité peuvent être plus pesants : connexion aux transports en communs du lieu de résidence et du lieu de travail, motorisation moins élevée... et ce alors que la question du chômage dans ces quartiers est elle aussi très prégnante²⁹. De plus, les ouvriers et les employés étant sur représentés parmi les actifs résidant dans les quartiers prioritaires, la mobilité géographique de ces catégories professionnelles est inférieure à celle des cadres³⁰ ;
- › **la fonction économique, résidentielle ou mixte des quartiers.** Cette question met notamment en lumière la question de l'accès aux commerces et services de proximité pour les habitants des quartiers prioritaires.

29- Pour en savoir plus : Diagnostic métropolitain consolidé dans le cadre de la démarche « développement économique et emploi dans les quartiers en renouvellement urbain », ADULM, Juin 2018.

30- Cf. Insee Analyses Nord-Pas de Calais-Picardie, n°18, Juillet 2016 et Insee Analyses Hauts-de-France, n°81, Juillet 2018.

UNE FONCTION ÉCONOMIQUE NÉANMOINS SOUS REPRÉSENTÉE

Le rapport entre le nombre de salariés au lieu de travail et le nombre d'actifs au lieu de résidence permet de mettre en évidence la **spécialisation fonctionnelle des quartiers prioritaires**³¹. En effet, la mixité fonctionnelle demeure un enjeu majeur de l'ANRU notamment dans sa stratégie de rénovation urbaine des quartiers fragiles : « Favoriser la mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements, etc.) et consolider le potentiel de développement économique » constituent un des objectifs « incontournables » des projets NPRU³² après avoir été moins visible dans la première phase de programmation de l'ANRU³³. Le développement d'activités économiques, de commerces et d'équipements dans des quartiers monofonctionnels permet d'y parvenir.

Dans les quartiers prioritaires de la métropole lilloise, la fonction économique des quartiers, mesurée dans leur capacité à offrir de l'emploi salarié, est sous représentée. Ainsi, pour 1 actif habitant les quartiers prioritaires, on compte en moyenne 0,4 salarié travaillant dans les quartiers prioritaires. Cet indicateur est inférieur à la moyenne calculée à l'échelle métropolitaine où l'on dénombre 0,7 salarié au lieu de travail pour 1 actif au lieu de résidence.

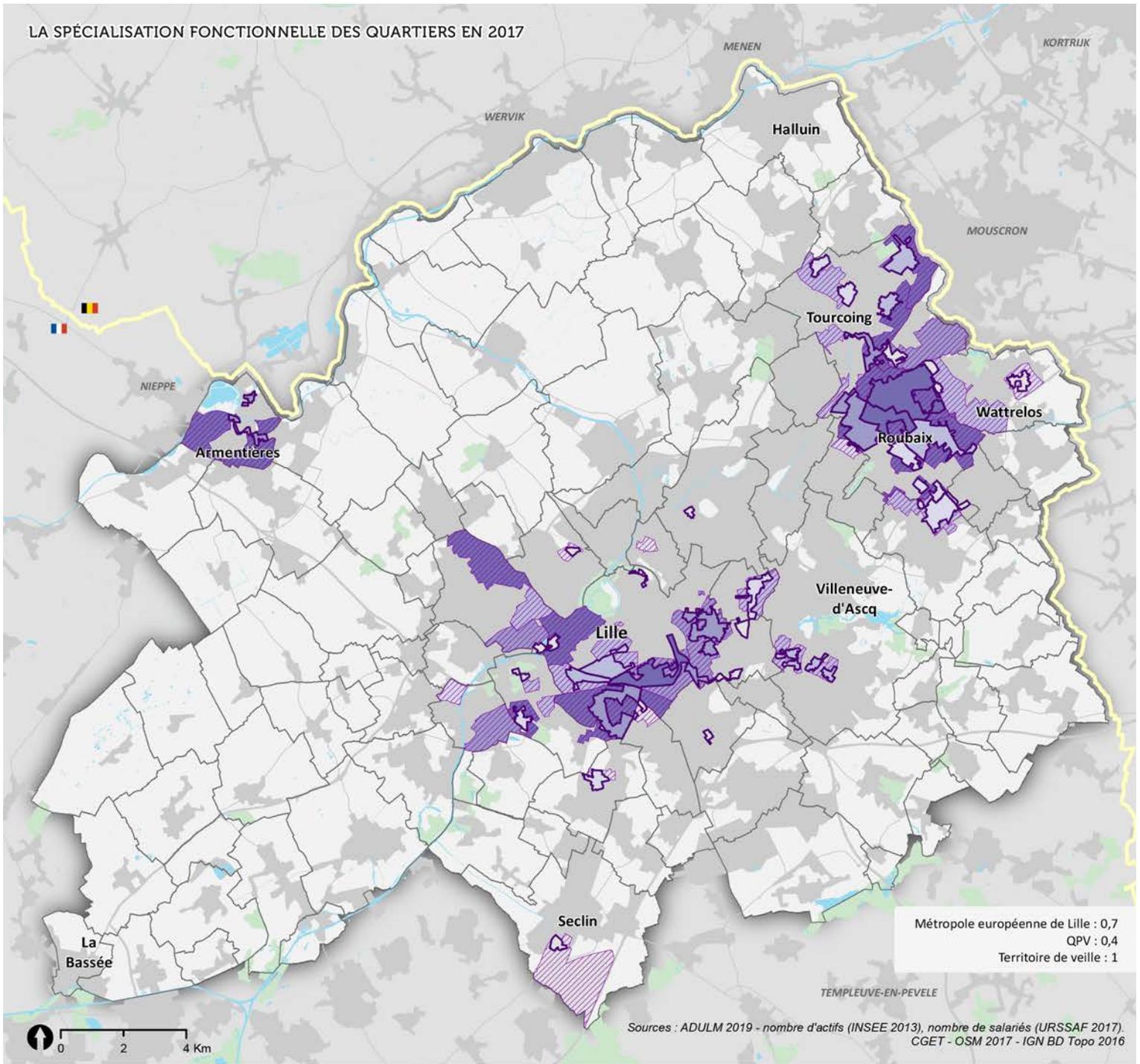
En effet, ces quartiers se caractérisent par une fonction résidentielle plus marquée. Toutefois, la moyenne obtenue cache des réalités très différentes selon les quartiers étudiés.

A l'exception du quartier Espérance-Centre-Nations Unies à Roubaix où l'indice est supérieur à 1, l'ensemble des quartiers prioritaires se caractérise par un nombre d'actifs résidant dans les quartiers supérieur au nombre de salariés travaillant au sein des quartiers prioritaires. Certains quartiers ont un indice proche de 0 signifiant qu'ils se caractérisent essentiellement par une fonction résidentielle comme Blanc Riez (0,01),

31- L'indicateur calcule le rapport entre le nombre d'actifs au lieu de résidence (données issues du zonage à façon de l'Insee, 2013) et le nombre de salariés au lieu de travail (données URSSAF au 31 Décembre 2017). L'indicateur est calculé pour les 23 entités créées de la géographie prioritaire et 27 territoires de veille (Cf. cadrage méthodologique).

32- p.5, « Nouveau programme de Renouvellement Urbain : Élaboration des projets de renouvellement urbain dans le cadre des contrats de ville », plaquette de l'ANRU, Février 2015.

33- « La mixité fonctionnelle dans les quartiers en rénovation urbaine », IAU d'Île-de-France pour le CES de l'ANRU, Octobre 2009.



□ Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

▨ Territoire de veille

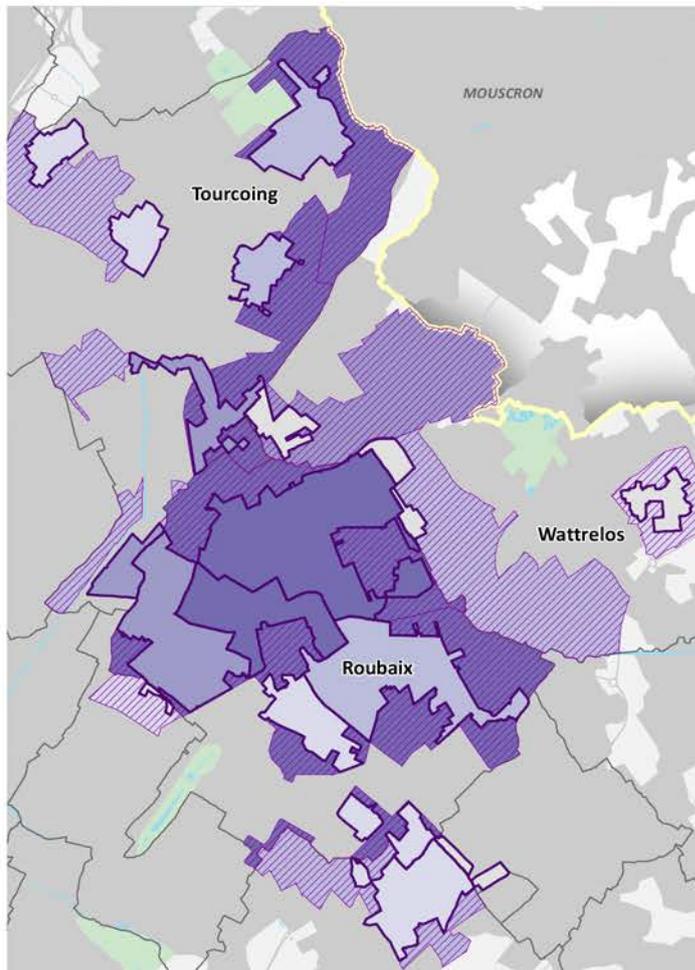
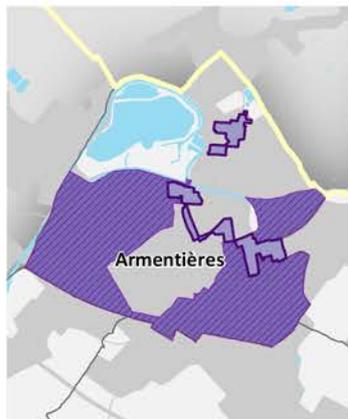
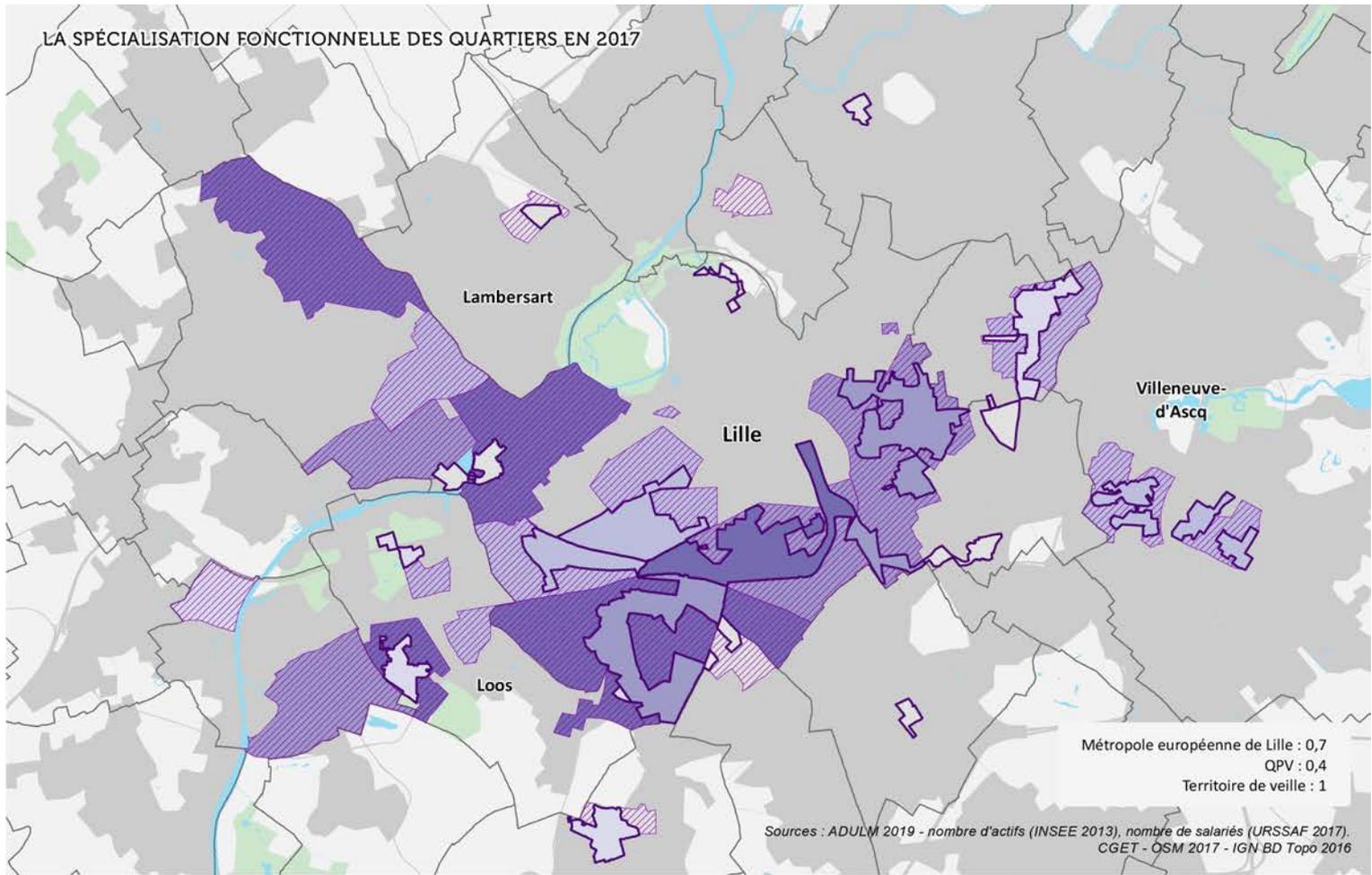
Nombre de salariés au lieu de travail rapporté
 au nombre d'actifs au lieu de résidence en
 2017*

- inférieur à 0,1
- entre 0,1 et 0,4
- entre 0,4 et 0,7
- supérieure à 0,7
- secret statistique

— Frontière France/Belgique

□ Limite communale

*Note de lecture : plus l'indice est élevé, plus la fonction économique est présente dans le quartier



- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
 - Territoire de veille
- Nombre de salariés au lieu de travail rapporté au nombre d'actifs au lieu de résidence en 2017***
- inférieur à 0,1
 - entre 0,1 et 0,4
 - entre 0,4 et 0,7
 - supérieure à 0,7
 - secret statistique

- Frontière France/Belgique
- Limite communale

*Note de lecture : plus l'indice est élevé, plus la fonction économique est présente dans le quartier

Nouveau Roubaix (0,04) ou le quartier du Nouveau Mons-Les Sarts- Dombrowski (0,05). A l'inverse, même s'ils sont moins nombreux, des quartiers font apparaître une fonction économique plus visible comme Epidème-Villas-Couteaux à Tourcoing (0,67), Alma-Fosse aux Chênes à Roubaix (0,83), Moulins à Lille (0,84) et le quartier Espérance-Centre-Nations Unies à Roubaix (1,02).

Dans les territoires de veille, la fonction économique est mieux représentée dans la mesure où en moyenne, on dénombre 1 salarié au lieu de travail pour 1 actif au lieu de résidence. Certains territoires de veille n'ont pas de fonction économique comme par exemple Beaulieu à Wattlelos (0,03) mais globalement, la fonction économique dans les territoires de veille est plus visible : certains quartiers accueillent un nombre de salariés venant travailler dans ces quartiers très important au regard du nombre d'actifs y résidant : Centre-Mackellerie à Roubaix (2,21), Bois Blancs à Lille (3,07) et Lille-Sud (9,33). Il est vrai que certains de ces territoires se caractérisent par la présence de filières ou groupes emblématiques du territoire métropolitain et très employeurs. On peut citer en exemple le CHU pour Lille-Sud ou Euratechnologie pour Bois Blancs.

Au-delà de l'enjeu de mixité fonctionnelle, une fonction économique bien représentée peut-être **un facteur d'attractivité à valoriser pour les acteurs économiques** : les entreprises ont tendance à s'implanter à côté d'entreprises déjà présentes selon le principe des effets d'agglomération, offrant potentiellement des fournisseurs, partenaires ou nouveaux marchés.

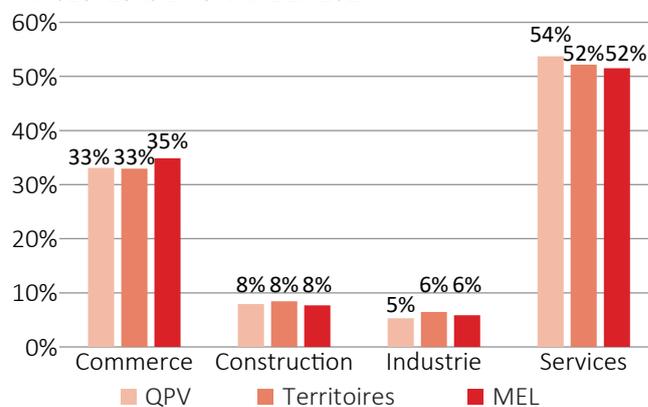
De plus, la fonction résidentielle et/ou économique des quartiers constitue une donnée essentielle pour le développement du tissu économique local en proposant une économie productive et/ou résidentielle adaptées aux personnes présentes dans le quartier. Par exemple, le fait d'avoir un nombre important de salariés dans le quartier peut ouvrir de nouvelles perspectives de développement économique en proposant une offre de services adaptée et de jour (restauration ou autres).

UN TISSU ÉCONOMIQUE ORIENTÉ VERS LES SERVICES

La répartition sectorielle des établissements employeurs³⁴ permet de préciser la nature du tissu économique présent dans les quartiers prioritaires. Elle exclue toutefois une partie de l'activité économique présente dans les quartiers, à savoir les établissements sans salarié.

Au 31 Décembre 2017, plus de 2 700 établissements employant au moins un salarié sont présents dans les quartiers prioritaires et 3 650 dans les territoires de veille. **Les établissements employeurs au sein des quartiers prioritaires représentent 9,3% du total des établissements employeurs de la métropole lilloise** et 12,6% pour les territoires de veille. **Alors que les quartiers prioritaires hébergent 1 habitant sur 5 de la MEL³⁵, ils accueillent moins d'un établissement employeur sur 10 présents au sein de la métropole.**

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2017



Source : Acoess - URSSAF, 2017

Le graphique ci-dessus montre que la répartition des établissements employeurs par secteur d'activité est globalement similaire selon l'échelle considérée :

- › plus de la moitié des établissements employeurs appartient au secteur des services ;
- › un tiers des établissements employeurs fait partie du secteur du commerce ;

³⁴ Les établissements employeurs sont les établissements qui emploient au moins une personne salariée.

³⁵ Cf. « Un habitant de la MEL sur 5 vit au sein d'un quartier prioritaire », Insee Analyses Hauts-de-France, n°73, Mars 2018.

› les établissements restants se partagent entre le secteur de la construction et celui de l'industrie.

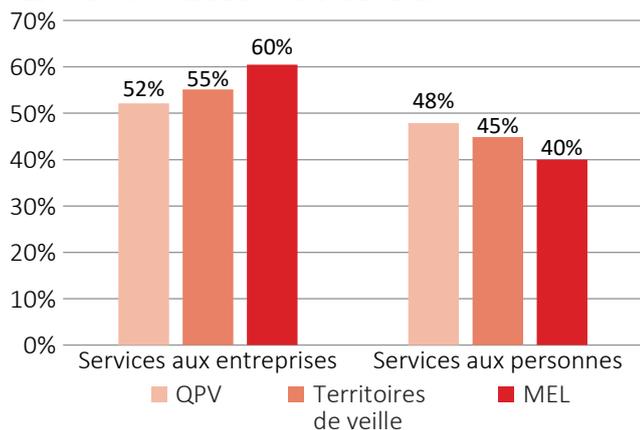
Quelques spécificités peuvent être toutefois mises en évidence :

- › une légère sous-représentation des établissements employeurs du secteur du commerce à la fois pour les QPV et les territoires de veille ;
- › une légère surreprésentation des établissements employeurs dans les activités de services pour les QPV seulement.

secteur des services contre seulement 45% pour les territoires de veille et moins de 40% pour la métropole.

Ce résultat est en mettre en lien avec la fonction économique globalement moins marquée dans les quartiers prioritaires. Cela signifie que lorsque l'activité économique est présente, elle est adaptée à la fonction résidentielle des quartiers en proposant des services aux personnes. Les services supérieurs aux entreprises se situent majoritairement dans d'autres quartiers comme le Grand boulevard ou Euralille.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE SERVICE SELON LA NATURE DE L'ACTIVITÉ EN 2017



Source : AcoSS - URSSAF, 2017

La spécificité majeure réside dans la répartition des établissements employeurs selon la nature de l'activité³⁶. **Les quartiers prioritaires se caractérisent par le poids relatif plus marqué des activités de services aux personnes.** En effet, les établissements employeurs des activités de services aux personnes dans les quartiers prioritaires représentent près de 48% du

36- Les secteurs d'activité sont définis à partir de la Nomenclature agrégée NA, 2008.

Les services aux entreprises sont composés de :

- A10 - JZ- Information et communication
- A10 - KZ- Activités financières et d'assurance
- A10- LZ- Activités immobilières
- A10- MN- Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien

Les services aux particuliers sont composés de :

- A21 P ET A21Q- Enseignement, santé et action sociale
- A10- RU- Autres activités de service

CONCLUSION

L'étude du rapport à l'emploi des habitants et du tissu économique présent dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville permet de mettre en lumière **des disparités territoriales qui se jouent à des échelles différenciées.**

› Entre les quartiers prioritaires et le territoire métropolitain

Les quartiers prioritaires concentrent des difficultés par rapport au territoire métropolitain : **le taux d'activité est inférieur de 7 points dans les quartiers prioritaires, le taux d'emploi de 15 points.** L'étude montre que le rapport à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires demeure complexe et l'accès à l'emploi difficile.

La lutte contre le chômage est un objectif primordial de la politique de la ville. Il ne faut toutefois pas sous-estimer les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires occupant un emploi. **La précarité sur le marché du travail pour les habitants des quartiers prioritaires est le plus souvent amplifiée** : la part des salariés hors CDI et fonction publique est supérieure de 10 points à la moyenne métropolitaine et la part des salariés à temps partiel supérieure de 6 points. De la même manière, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est près de deux fois supérieur au sein des QPV par rapport à l'échelle métropolitaine.

L'analyse du tissu économique montre globalement que **la fonction économique au sein des quartiers prioritaires est sous représentée.** En effet, alors que les habitants représentent 18% de la population métropolitaine, les salariés travaillant dans les QPV représentent moins de 10% des emplois salariés de la métropole. Les quartiers prioritaires accueillent 9,3% de l'ensemble des établissements employant au moins un salarié de la métropole. L'analyse sectorielle du tissu économique présent dans les quartiers prioritaires montre une dominante dans le secteur des services, comme à l'échelle de la métropole mais avec un poids relatif des services à la personne plus marqué.

› Entre les différents quartiers prioritaires

L'étude met en évidence de fortes disparités entre les quartiers prioritaires. La géographie prioritaire de la métropole lilloise apparaît comme une mosaïque affichant pour certains critères des écarts conséquents entre les quartiers.

Le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires oscille entre 34% et 54%. Les fluctuations du taux d'emploi selon les quartiers se trouvent également amplifiées lorsque l'on s'intéresse à l'âge de la population active. L'étude met en lumière que l'accès au marché du travail des jeunes et des seniors n'est pas identique selon les quartiers, nécessitant une approche territorialisée des politiques d'aide au retour à l'emploi. De plus, même si les employés et les ouvriers sont surreprésentés dans la population active occupée vivant dans un quartier prioritaire, la présence plus ou moins forte de la population ouvrière ou des employés dessine un portrait différencié des quartiers prioritaires d'autant plus marqué lorsqu'on s'intéresse au tissu économique présent.

La présence du tissu économique dans les quartiers prioritaires est très différente d'un quartier à l'autre, nécessitant de prendre avec précaution les moyennes constatées à l'échelle des quartiers prioritaires. En effet l'histoire économique du territoire, la présence de zones franches urbaines territoires entrepreneurs mais également d'un tissu économique de taille très variable selon les quartiers sont des facteurs explicatifs de cette disparité. Les secteurs du sud de Lille et de Roubaix-Tourcoing constituent clairement des cas particuliers marqués par un tissu économique fort et une dynamique de la création d'activités par rapport à d'autres quartiers, davantage monofonctionnels à vocation résidentielle ou marqués par une économie essentiellement résidentielle. Là aussi, les politiques en faveur du développement économique des quartiers devront être adaptées.

Les territoires de veille se situent globalement dans une situation intermédiaire entre les quartiers prioritaires et la métropole. L'étude montre que certains territoires de veille, notamment à Lille et à Villeneuve d'Ascq se rapprochent de la moyenne métropolitaine.

Les disparités territoriales se jouant à différentes échelles, les réflexions, pistes d'améliorations et politiques mises en place doivent donc en tenir compte. La question de l'emploi et du développement économique dans les quartiers politique de la ville est souvent pensée de manière conjointe et à une échelle restreinte, celle du QPV. Il est clair que la question de l'adaptation du tissu économique local aux compétences et

aux profils des ressources humaines présentes dans le quartier que représentent les habitants est essentielle. Il apparaît toutefois nécessaire de « dé-zoomer », de « décloisonner ».

La lutte contre le chômage massif dans les quartiers, l'amélioration des conditions de l'emploi occupé par les habitants des quartiers ou encore le développement économique doivent également être pensés à l'échelle de la totalité des QPV mais également du territoire métropolitain.

Pour l'emploi, la formation et la mobilité qu'elle soit géographique ou professionnelle constituent des leviers d'actions pour faire en sorte que l'habitant demandeur d'emploi d'un quartier prioritaire puisse accéder à un emploi dans son quartier mais aussi dans un autre quartier prioritaire ou non.

De la même manière, la variété de l'activité économique présente dans les quartiers fait que le développement économique voulu dans les quartiers prioritaires doit également être pensé dans une stratégie métropolitaine tenant compte des spécificités intrinsèques de chaque quartier.

ANNEXE : CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Pour ce travail, les quartiers en politique de la ville (QPV) sont observés à une échelle de données différente selon les indicateurs mobilisés.

Partie 1 : le rapport à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

Type d'indicateurs	Échelle d'observation	Source
Le rapport à l'emploi des habitants (Partie 1)	Zonage à façon de l'Agence	Insee RP 2013
Représentation cartographique	Iris	Insee RP 2013
Données d'évolution	Iris	Insee RP 2009-2014

Échelle d'observation et source des données : utilisation d'un zonage à façon

Les quartiers prioritaires sont nombreux (26) et de surface géographique variable. Afin d'observer ces quartiers prioritaires au plus près de leur réalité géographique, l'Agence a commandé, auprès de l'INSEE, l'élaboration d'un zonage à façon.

Pour permettre une meilleure couverture géographique, certains quartiers d'une même commune ont été regroupés, formant ainsi une entité dépassant le seuil de logements imposé afin de respecter le secret statistique (1 000 logements). Il n'est cependant pas possible d'agglomérer, ni d'observer des quartiers de communes différentes. Dans le cadre du zonage à façon, les entités d'observation créées afin de respecter ce seuil statistique sont les suivantes :

QPV1	QPV2	Entité créée	Commune
Résidence-Poste-Terroir	Résidence	Résidence-Poste-Terroir	Villeneuve d'Ascq
Attargette-Chanzy	Bizet-Briqueterie	Attargette-Chanzy-Bizet-Briqueterie	Armentières
Clémenceau-Kiéner	Les Oliveaux	Oliveaux-Clémenceau-Kiéner	Loos
Pont Rompu	Phalempins	Pont Rompu-Phalempins	Tourcoing
Epidème-Villas-Couteaux (partie Tourcoing)	Quartier interco. Blanc seau (partie Tourcoing)	Epidème-Villas-Couteaux	Tourcoing
Epidème-Villas-Couteaux (partie Wattlelos)	Centralité de Beaulieu + Quartier interco. Blanc seau (partie Wattlelos)	Beaulieu-Villas-Couteaux-Union	Wattlelos

6 quartiers, disposant de moins de 1 000 logements, n'ont pu être regroupés et ne sont donc pas pris en compte dans

l'analyse à cette échelle : Comtesse de Ségur (Ronchin), Pacot-Vandracq (Lambersart), La Mouchonnière (Seclin), Briqueterie (Marcq-en-Barœul), Secteur Nord (Lille), Secteur Ouest (Lille). Ils seront cependant pris en compte dans les tendances d'évolution observées à l'échelle de l'IRIS.

Des quartiers prioritaires, au contraire, ont été divisés en sous-quartiers pour une analyse plus fine des phénomènes et des spécificités territoriales. Le quartier prioritaire Secteur Sud à Lille, regroupant près de 50 000 habitants a ainsi été divisé en quatre sous-quartiers : Wazemmes, Moulins, Faubourg de Béthune et Lille-Sud.

Ce type de division en sous-quartiers a également été effectué dans le quartier prioritaire intercommunal Roubaix-Tourcoing-Croix Bas Saint-Pierre. Cinq sous-quartiers sont issus de cette division : Epeule-Trichon-Mackellerie, Espérance-Centre-Nations Unies, Alma-Fosse aux Chênes, Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth et Moulin-Potennerie.

Le zonage à façon, utilisé pour les indicateurs relatifs au rapport à l'emploi des habitants, s'appuie donc sur 50 entités d'observation distinctes dont 23 concernées par la géographie prioritaire et 27 relèvent des territoires de veille. La carte des périmètres d'observation permet d'appréhender les différents découpages et regroupements effectués (p.43).

Tendances d'évolution sur la période 2009-2014

Pour certains indicateurs, une analyse de l'évolution des quartiers sur la période 2009-2014 est proposée à l'échelle des Iris concernés par la géographie prioritaire. Les données exploitées sont issues du recensement de l'INSEE.

Représentation cartographique

Les cartes illustrant la partie 1 sont réalisées à partir des données INSEE 2013, à l'échelle de l'Iris 2000. Elles permettent notamment de pouvoir comparer les quartiers prioritaires aux autres quartiers. Pour une plus grande facilité de lecture, les cartes mettent en évidence deux pôles :

- › l'arc sud de Lille comprenant les quartiers de la politique de la ville de Lille et de ses environs (Lomme, Loos, Wattignies, Faches-Thumesnil, Mons-en-Barœul, Hellemmes, Villeneuve d'Ascq, Lambersart, Ronchin) ;
- › le pôle Roubaix, Tourcoing, Wattlelos, Hem auquel s'ajoute un encart pour Armentières et un encart pour Seclin.

Partie 2 : Le tissu économique dans les quartiers prioritaires

Cette partie mobilise des indicateurs provenant de sources différentes et pour des zonages eux aussi différents :

Type d'indicateurs	Échelle d'observation	Source
Nombre d'établissements	Zonage officiel des QPV	CGET- Insee Sirene au 1 ^{er} Janvier 2015
Nombre de créations d'établissement pour 1 000 habitants	Zonage officiel des QPV	Insee Sirene au 1 ^{er} Janvier 2015 Insee RP 2013
Nombre de salariés du secteur privé	Zonage à façon de l'Agence	Acos- URSSAF au 31 Décembre 2017
Nombre de salariés au lieu de travail rapporté au nombre d'actifs au lieu de résidence	Zonage à façon de l'Agence	Acos- URSSAF au 31 Décembre 2017 Insee RP 2013
Nombre d'établissements employeurs et leur répartition	Zonage à façon de l'Agence	Acos- URSSAF au 31 Décembre 2017

Les bases de données mobilisées amènent à plusieurs remarques méthodologiques :

- › le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) publie des fiches thématiques pour chaque QPV. Ces données fournies à l'échelle du zonage officiel des QPV permettent d'obtenir le nombre d'établissements à partir de la base de données Sirene de l'Insee ;
- › la base de données Sirene de l'Insee rassemble un ensemble d'informations sur les entreprises et les établissements administrativement actifs. Pour les établissements, le numéro SIRET permet de comptabiliser les établissements présents sur un périmètre donné. Toutefois, le nombre d'établissement est une information à prendre avec précaution notamment lorsqu'il s'agit de périmètres infra communaux et de petite taille (comme certains QPV de la métropole). De plus, malgré des actualisations, le nombre d'établissements peut être légèrement surestimé dans la mesure où des disparitions d'établissement peuvent mettre plus de temps à être intégrées à la base de données. Enfin, le nombre d'établissements ne donne pas d'informations sur la taille de ces derniers (en termes de salariés, chiffres d'affaires...). Toutefois, la comptabilisation des établissements par la base de données permet d'obtenir des ordres de grandeur sur la présence du tissu économique. L'utilisation des données Acos

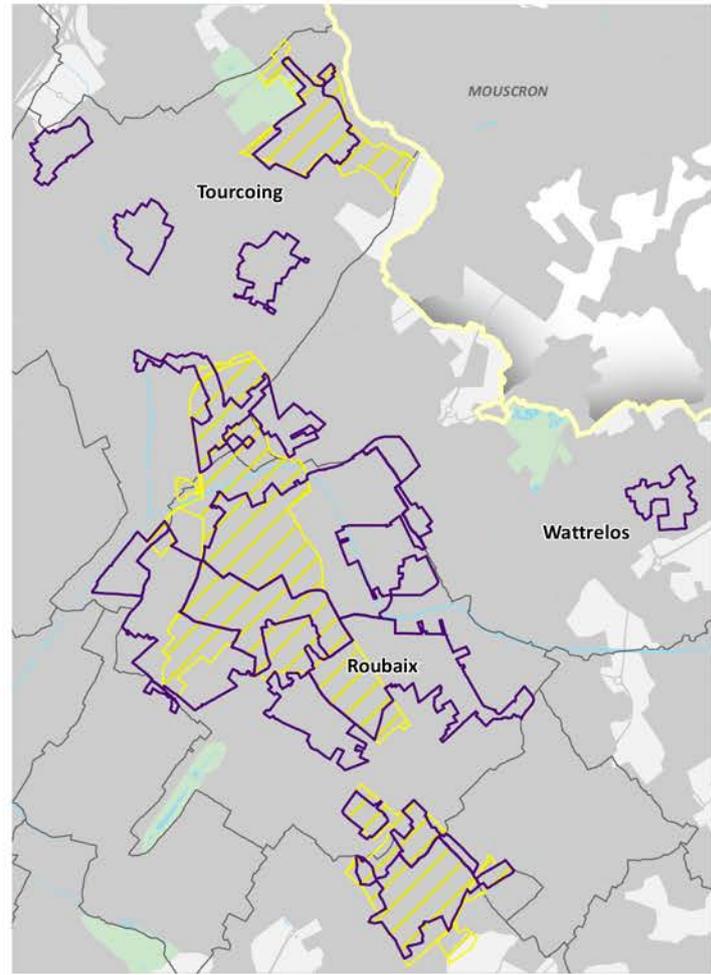
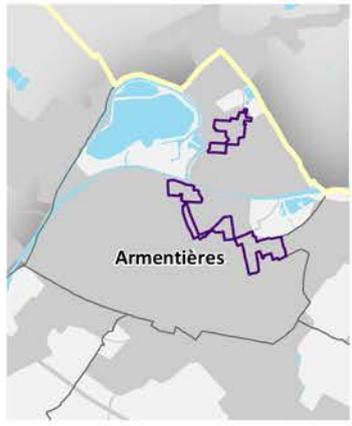
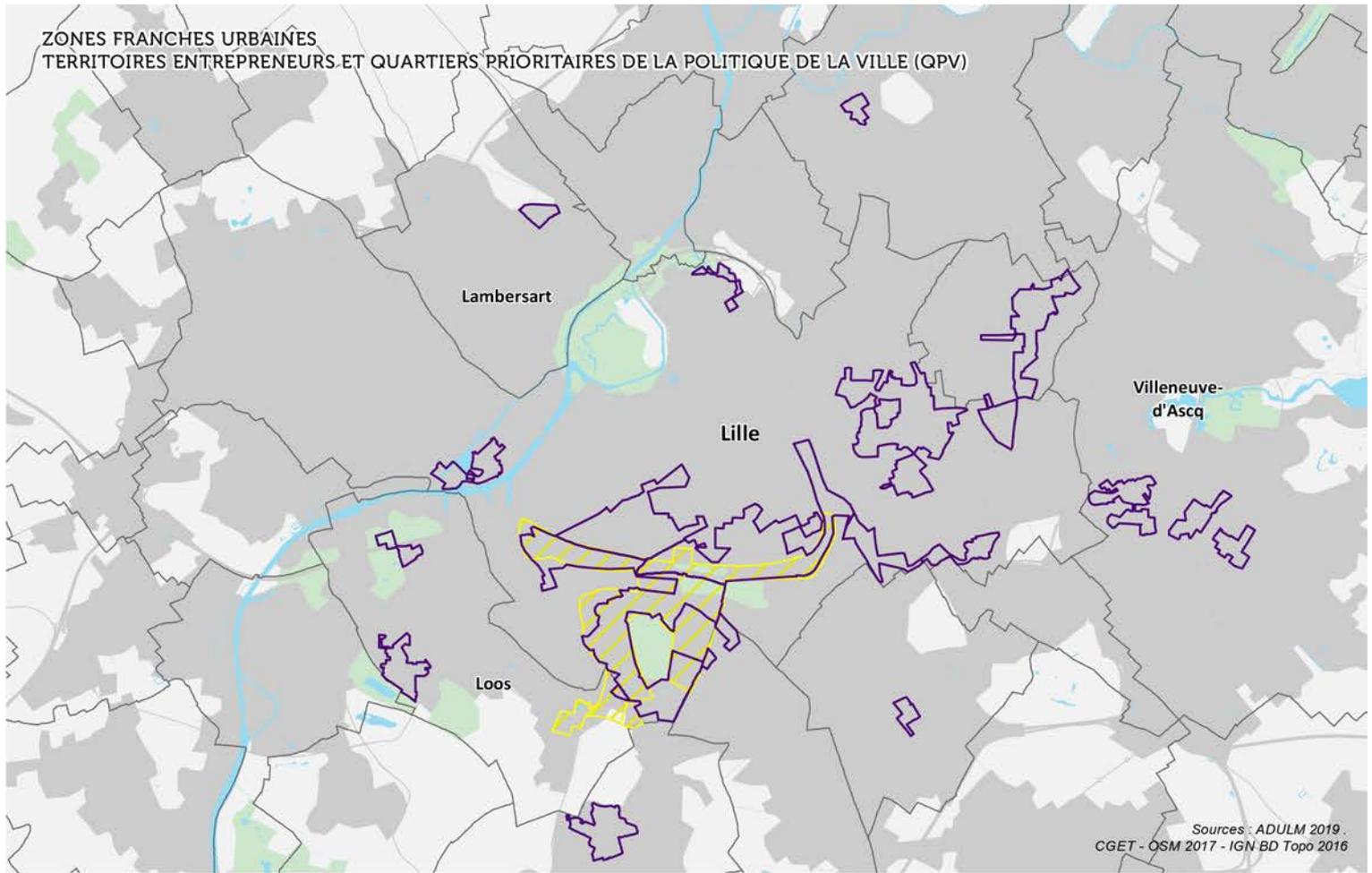
de l'URSSAF permet de pallier certaines difficultés méthodologiques pour caractériser au mieux le tissu des établissements avec salarié(s) dans les QPV ;

- › la base de données Acos de l'URSSAF (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales) permet le dénombrement des établissements employeurs et les effectifs salariés du secteur privé. De ce fait, les données de l'URSSAF ne comptabilisent que les établissements ayant au moins un salarié. Le référencement de l'établissement par un code NAF (Nomenclature des activités) permet d'étudier la répartition des établissements par secteurs d'activité. Les zonages comptabilisant moins de 5 établissements employeurs par secteur d'activité ou sous-secteur d'activité sont soumis au secret statistique ;
- › le zonage à façon de l'Agence est construit selon la méthodologie décrite dans la partie 1 du cadrage méthodologique ci-dessus ;
- › le zonage officiel des QPV ne permet pas d'avoir des informations pour les territoires de veille de la métropole ;
- › les représentations cartographiques de cette partie sont réalisées à l'échelle des QPV, soit selon le zonage officiel (pour les données issues de Sirene), soit selon le zonage à façon de l'Agence (intégrant les territoires de veille) pour les données de l'URSSAF.

Les données sur la création d'établissement dans les QPV sont analysées au regard de leur intégration à une « zone franche urbaine territoire entrepreneur » (ZFU TE). Il existe 3 ZFU TE sur le territoire métropolitain. Ces ZFU couvrent totalement ou partiellement 6 QPV selon le découpage suivant (cf. carte) :

- › la ZFU Territoires entrepreneurs de Lille/Loos : Faubourg de Béthune, Moulins, Lille-Sud, l'Epi de Soil. Ce zonage couvre partiellement le QPV du Secteur Sud de Lille ;
- › la ZFU Territoires entrepreneurs de Hem/Roubaix : Longchamp, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Hauts Champs. Ce zonage englobe le Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - Trois Baudets et le quartier du Nouveau Roubaix ;
- › la ZFU Territoires entrepreneurs de Tourcoing/Roubaix : la Bourgogne, Alma, Cul de Four, Fosse aux Chênes, Epidème, Roubaix centre, Epeule, Sainte-Elisabeth. Ce zonage comprend en partie le Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint-Pierre, la Bourgogne et Epidème-Villas-Couteaux.

ZONES FRANCHES URBAINES
TERRITOIRES ENTREPRENEURS ET QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)



- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur

- Frontière France/Belgique
- Limite communale

Grille de lecture de la carte des périmètres d'observation

Code cartographique	Commune	Quartier d'observation	Données disponibles à l'échelle du zonage à façon
VILL_P1	VILLENEUVE D'ASCQ	Pont de Bois-Vétérans	O
VILL_P2	VILLENEUVE D'ASCQ	Résidence-Poste-Terroir	O
ARM_P1	ARMENTIERES	Attargette-Chanzy-Bizet-Briqueterie	O
CROI_P1	CROIX	Saint-Pierre	N
FACH_P1	FACHES-THUMESNIL	Thumesnil Nord	N
HEM_P1	HEM	Hauts Champs-Longchamp-Trois Fermes-Lionderie-Trois Baudets	O
LAMB_P1	LAMBERSART	Pacot-Vandracq	N
LILL_P1	LILLE	Secteur Ouest	N
LILL_P2	LILLE	Faubourg de Béthune	O
LILL_P3	LILLE	Lille-Sud	O
LILL_P4	LILLE	Wazemmes	O
LILL_P5	LILLE	Moulins	O
LILL_P6	LILLE	Fives	O
LILL_P7	LILLE	Secteur Nord	N
HELL_P1	LILLE	Les Sarts-Epine-Mont de Terre	N
LOOS_P1	LOOS	Oliveaux-Clémenceau-Kiéner	O
MARC_P1	MARCQ-EN-BAROEUL	Briqueterie	N
MONS_P1	MONS-EN-BAROEUL	Nouveau Mons-Les Sarts-Dombrowski	O
RONC_P1	RONCHIN	Comtesse de Ségur	N
ROUB_P1	ROUBAIX	Epeule-Trichon-Mackellerie	O
ROUB_P2	ROUBAIX	Espérance-Centre-Nations Unies	O
ROUB_P3	ROUBAIX	Alma-Fosse aux Chênes	O
ROUB_P4	ROUBAIX	Trois Ponts-Pile-Sainte-Elisabeth	O
ROUB_P5	ROUBAIX	Moulin-Potennerie	O
ROUB_P6	ROUBAIX	Nouveau Roubaix	O
SEC_P1	SECLIN	La Mouchonnière	N
TOUR_P1	TOURCOING	Bourgogne	O
TOUR_P2	TOURCOING	Pont Rompu-Phalempins	O
TOUR_P3	TOURCOING	Virolois	O
TOUR_P4	TOURCOING	Epidème-Villas-Couteaux	O
WATTI_P1	WATTIGNIES	Blanc Riez	O
WATTR_P1	WATTRELOS	Beaulieu-Villas-Couteaux-Union	O
VILL_V1	VILLENEUVE D'ASCQ	Pont de Bois-Vétérans-Poste-Résidence	O
ARM_V1	ARMENTIERES	Salengro-Prés du Hem-Route d'Houplines	O
CROI_V1	CROIX	Saint-Pierre	O
FACH_V1	FACHES-THUMESNIL	Thumesnil Nord	N

Code cartographique	Commune	Quartier d'observation	Données disponibles à l'échelle du zonage à façon
HAUB_V1	HAUBOURDIN	Le Parc	O
HAUB_V2	HAUBOURDIN	Petit Belgique	O
HEM_V1	HEM	Beaumont-Trois Baudets-Hauts Champs-Lionderie-Trois Fermes	O
LAMB_V1	LAMBERSART	Pacot-Vandracq	N
LILL_V1	LILLE	Bois Blancs	O
LILL_V2	LILLE	Faubourg de Béthune	O
LILL_V3	LILLE	Lille-Sud	O
LILL_V4	LILLE	Wazemmes	O
LILL_V5	LILLE	Moulins	O
LILL_V6	LILLE	Fives	O
LOMM_V1	LILLE	Mitterie	O
LOMM_V2	LILLE	Mont à Camp- Marais	O
LOMM_V3	LILLE	Sud Marais	O
LOOS_V1	LOOS	Mairie	O
LOOS_V2	LOOS	Oliveaux	O
LYS_V1	LYS-LEZ-LANNOY	Lys-lez-Lannoy	N
LAMAD_V1	LA MADELEINE	Berkem-Kleber-Saint-Charles	N
MONS_V1	MONS-EN-BAROEUL	Nouveau Mons	O
ROUB_V1	ROUBAIX	Centre-Mackellerie	O
ROUB_V2	ROUBAIX	Fresnoy-Alma Nord-Cul de Four-Hutin-Oran-Entrepont-Cartigny	O
SEC_V1	SECLIN	Mouchonnière	N
TOUR_V1	TOURCOING	Bourgogne-Marlière	O
TOUR_V2	TOURCOING	Orions-Phalempins-Bellencontre	O
TOUR_V3	TOURCOING	Croix Rouge-Virolois-Epidème	O
TOUR_V4	TOURCOING	Blanche Porte-Blanc Seau	O
WATTI_V1	WATTIGNIES	Blanc Riez	N
WATTR_V1	WATTRELOS	Martinoire-Mousserie	O
WATTR_V2	WATTRELOS	Crétinier-Laboureur-Beck Sartel	O
WATTR_V3	WATTRELOS	Beaulieu	O



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

 [adulm59](https://www.facebook.com/adulm59)

 [ADULM59](https://twitter.com/ADULM59)

 [adulm](https://www.linkedin.com/company/adulm)